

Ministère de l'Énergie et des Ressources

Rapport
annuel
1992-1993

Ministère de l'Énergie et des Ressources

Rapport
annuel
1992-1993

Le contenu de cette publication a été rédigé par
le ministère de l'Énergie et des Ressources.

Dans le but d'alléger le texte,
la forme masculine désigne aussi
bien les femmes que les hommes.

Cette édition a été produite par
Les Publications du Québec
1279, boulevard Charest Ouest
Québec (Québec)
GIN 4K7

Dépôt légal — 3^e trimestre 1993
Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada
ISBN 2-551-15844-3
ISSN 0228-9113
ER93-1001
© Gouvernement du Québec, 1993

Monsieur Jean-Pierre Saintonge
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Gouvernement
Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel
du ministère de l'Énergie et des Ressources pour
l'exercice financier 1992-1993.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expres-
sion de mes sentiments respectueux.

La vice-première ministre et
ministre de l'Énergie et des Ressources,

Lise Bacon

Québec, octobre 1993

Table des matières

Introduction 7

Profil du ministère 9

- Nature, fonctions et buts du ministère 9
- Chiffres clés de l'exercice financier 9
- Cadre d'action 10
- Haute direction 10
- Structure administrative 10
- Faits saillants 10
- Perspectives 11
- Qualité des services aux citoyens 11

Les Terres 13

- Faits saillants 13
 - Connaissance géographique du territoire 13
 - Gestion des terres publiques 14
 - Réforme du cadastre 14
- Perspectives 14
- Connaissance géographique du territoire 15
 - Priorités d'action 15
 - Géodésie 15
 - Priorités d'action 15
 - Bilan des réalisations 15
 - Cartographie 16
 - Priorités d'action 16
 - Bilan des réalisations 16
 - Télédétection 17
 - Priorités d'action 17
 - Bilan des réalisations 17
 - Arpentage 18
 - Priorités d'action 18
 - Bilan des réalisations 18
 - Recherche et développement 19
 - Priorités d'action 19
 - Bilan des réalisations 19
 - Planification et développement 19
 - Priorité d'action 19
 - Bilan des réalisations 19
 - Information géographique et foncière 19
 - Priorités d'action 19

- Bilan des réalisations 20
- Gestion des terres publiques 20
 - Priorités d'action 20
 - Affectation du territoire 20
 - Priorités d'action 20
 - Bilan des réalisations 20
 - Gestion des droits fonciers 21
 - Priorités d'action 21
 - Bilan des réalisations 21
 - Intégrité du territoire 21
 - Priorités d'action 21
 - Bilan des réalisations 22
 - Réseau régional du ministère 22
 - Priorités d'action 22
 - Bilan des réalisations 22
- Réforme du cadastre 23
 - Priorités d'action 23
 - Enregistrement cadastral 23
 - Priorités d'action 23
 - Bilan des réalisations 23
 - Rénovation cadastrale 23
 - Priorités d'action 23
 - Bilan des réalisations 23

L'Énergie 27

- Faits saillants 27
- Perspectives 28
- Efficacité énergétique 28
 - Priorités d'action 28
 - Bilan des réalisations 28
- Planification de l'intervention 29
 - Priorités d'action 29
 - Bilan des réalisations 29
- Études et statistiques 30
 - Priorités d'action 30
 - Bilan des réalisations 30
- Électricité 30
 - Droits hydrauliques et tarifs 30
 - Priorités d'action 30

- Bilan des réalisations 30
- Demande et aménagements électriques 31
 - Priorités d'action 31
 - Bilan des réalisations 31
- Hydrocarbures 31
 - Gaz et pétrole 31
 - Priorités d'action 31
 - Bilan des réalisations 31
 - Produits pétroliers 32
 - Priorité d'action 32
 - Bilan des réalisations 32

Les Mines 33

- Faits saillants 33
- Perspectives 33
- Exploration géologique et minérale 34
 - Priorités d'action 34
 - Recherche géologique 34
 - Bilan des réalisations 34
 - Assistance à l'exploration minière 34
 - Bilan des réalisations 34
 - Accès à l'information géoscientifique 34
 - Bilan des réalisations 34
- Industrie minérale, son développement, ses lois 35
 - Assistance financière à l'industrie 35
 - Bilan des réalisations 35
 - Statistiques et économie minérale 35
 - Bilan des réalisations 35
 - Redevances et titres miniers 35
 - Bilan des réalisations 35
- Assistance scientifique et technologique 36
 - Applications industrielles 36
 - Bilan des réalisations 36
 - Développement technologique 36
 - Bilan des réalisations 36
- Assistance à la Société nationale de l'amiante 37

Direction supérieure et soutien administratif 39

- Gestion interne et soutien administratif 39
 - Bilan des réalisations 39
- Affaires juridiques 39
- Projet de réaligement opérationnel et stratégique 39
- Communications 40
 - Bilan des réalisations 40
- Planification et coordination 40
 - Politiques et évaluations 40
 - Bilan des réalisations 40
 - Relations intergouvernementales et politiques environnementales 41
 - Affaires autochtones 41

Annexes 43

- Annexe 1
 - Fonctions et pouvoirs de la ministre de l'Énergie et des Ressources 43
- Annexe 2
 - Lois administrées par le ministère de l'Énergie et des Ressources et les règlements afférents 44
- Annexe 3
 - Cadres supérieurs et intermédiaires au ministère de l'Énergie et des Ressources 47

Tableaux 50

- Tableau 1
 - Résultats des analyses énergétiques effectuées en 1992-1993, dans le cadre du programme d'efficacité énergétique 50
- Tableau 2
 - Étude de faisabilité effectuée par secteur, dans le cadre du programme d'efficacité énergétique en 1992-1993 50

Introduction

Ce document présente les principales réalisations du ministère de l'Énergie et des Ressources pour l'année 1992-1993 et donne un aperçu de ce qu'il prévoit réaliser au cours des prochaines années.

Pour obtenir des renseignements additionnels sur les activités du ministère de l'Énergie et des Ressources, on peut s'adresser à :

Ministère de l'Énergie et des Ressources
Direction des communications
5700, 4^e Avenue Ouest, 3^e étage, D-315
Charlesbourg (Québec)
G1H 6R1

Tél. : (418) 646-2727 (région de Québec)
1-800-463-4558 (les autres régions)
Télécopieur: (418) 643-0720

Profil du ministère

Le ministère de l'Énergie et des Ressources existe depuis le 21 septembre 1979. Il est issu de la fusion du ministère des Terres et Forêts et de deux directions générales du ministère des Richesses naturelles : l'énergie et les mines. Le secteur des forêts en a été détaché au cours de l'exercice 1990-1991 par le décret 93-91 qui a créé le ministère des Forêts. Actuellement, le ministère de l'Énergie et des Ressources regroupe trois secteurs d'intervention, dont deux, les mines et l'énergie, relèvent de la mission économique du gouvernement. Le troisième secteur, les terres, relève de la mission administrative.

Nature, fonctions et buts du ministère

Par une action concertée de ses secteurs d'intervention et par une présence régionale active, le ministère de l'Énergie et des Ressources doit assurer une gestion rationnelle des ressources naturelles afin de favoriser le développement économique du Québec. Il a la responsabilité d'élaborer et d'exécuter les plans et les programmes destinés à mettre en valeur les terres publiques et à favoriser l'exploitation et la transformation au Québec des ressources énergétiques et minérales.

Le ministère doit chercher à accroître sa connaissance du territoire québécois tout en mettant au point les outils qui en assureront une saine gestion. Ce faisant, il assure la mise en valeur du territoire public en fonction de son potentiel et des besoins des divers usagers.

Le ministère doit par ailleurs se préoccuper de la sécurité des approvisionnements énergétiques, de la mise en valeur du potentiel énergétique du Québec et de l'utilisation efficace de l'énergie. Il est aussi responsable de l'administration des lois et des règlements relatifs à l'utilisation des forces hydrauliques, à l'exploration pétrolière et gazière et à la commercialisation des produits pétroliers.

Le ministère doit aussi assurer la gestion des ressources minérales du Québec dans le meilleur intérêt de tous les Québécois. Pour ce faire, il pourvoit au développement de la connaissance du potentiel minéral et il encadre les activités d'exploration et d'exploitation.

La ministre de l'Énergie et des Ressources a également sous sa responsabilité des sociétés d'État qui, par leur présence active sur les marchés, lui fournissent un éclairage privilégié sur l'actualité économique

québécoise, et contribuent à la réalisation des objectifs gouvernementaux dans ces domaines d'activités.

Au début de l'exercice, l'effectif autorisé du ministère de l'Énergie et des Ressources s'élevait à 1272 employés réguliers auxquels il faut ajouter des employés occasionnels qui représentent 171 années-personnes pour un total de 1443 années-personnes. Le budget du ministère s'élevait 155,7 millions de dollars pour l'exercice financier 1992-1993.

Chiffres clés de l'exercice financier

Dépenses comparatives 1992-1993 et 1991-1992

| Secteur d'activité | 1992-1993 (000 \$) | 1991-1992 | Variation % |
|--------------------|-----------------------|----------------|----------------|
| Les Terres | 27 006 | 23 533 | 3,6 |
| L'Énergie | 16 616 | 12 664 | 0,2 |
| Les Mines | 73 956 | 78 930 | -1,3 |
| L'Administration | 28 640 | 27 011 | 7,2 |
| Total | 146 218 | 142 138 | 2,2 |

Répartition de l'effectif en années-personnes par secteur en 1992-1993

| Secteur | Perm. | Occ. | Perm. et occ. |
|------------------|------------------|------------|---------------|
| | Années-personnes | | |
| Les Terres | 405 | 69 | 474 |
| L'Énergie | 215 | 2 | 217 |
| Les Mines | 437 | 20 | 457 |
| L'Administration | 215 | 80 | 295 |
| Total | 1 272 | 171 | 1 443 |

État comparatif des revenus 1992-1993 et 1991-1992 (000 \$)

| Activités produisant des revenus | 1992-1993 (000 \$) | 1991-1992 | Variation % |
|----------------------------------|-----------------------|---------------|----------------|
| Énergie | 42 588 | 39 785 | 7,0 |
| Mines | 5 199 | (-21 380)* | — |
| Autres droits | 7 452 | 6 815 | 9,3 |
| Vente de biens et services | 15 894 | 16 591 | (-4,2) |
| Intérêts | 7 642 | 480 | 1 492,1 |
| Pénalités | 183 | 144 | 27,1 |
| Recouvrement de dépenses | 691 | 466 | 48,3 |
| Ententes fédérales-provinciales | 742 | 1 145 | (-35,2) |
| Total | 80 391 | 44 046 | 82,5 |

* Le montant négatif des revenus est attribuable en grande partie à des remboursements partiels (18 %) des pertes d'opération occasionnées par des frais d'exploration, de mise en valeur et de capital.

Cadre d'action

La loi constitutive du ministère a été sanctionnée le 21 décembre 1979. Formant à l'origine le chapitre 81 des lois de 1979, cette loi est maintenant désignée comme étant le chapitre M-15.1 des Lois refondues du Québec.

L'article 12 de cette loi fournit la description des fonctions et des pouvoirs de la ministre de l'Énergie et des Ressources. La ministre a aussi la responsabilité de certains organismes. De plus, elle doit voir à l'application de la *Loi sur le développement de la région de la Baie James* (L.R.Q., c. D-8), à l'exception des articles 34 à 40 dont l'application est confiée au ministre des Affaires municipales (la description complète des pouvoirs est fournie en annexe).

Haute direction

En mars 1993, la haute direction du ministère de l'Énergie et des Ressources se compose de :

Lise Bacon
Vice-première ministre et
ministre de l'Énergie et des Ressources

François Geoffrion
Sous-ministre

Guy Morneau
Sous-ministre associé aux Terres

Denis L'Homme
Sous-ministre associé à l'Énergie

Jacques Lebuis
Sous-ministre associé aux Mines

Jean Renaud Poirier
Sous-ministre adjoint aux Services à la gestion

Robert Lamarche
Sous-ministre adjoint à l'Exploration géologique et minérale

Structure administrative

Le sous-ministre du ministère de l'Énergie et des Ressources est assisté d'un sous-ministre adjoint aux services à la gestion, de trois sous-ministres associés aux Terres, à l'Énergie et aux Mines ainsi que du sous-ministre adjoint à l'Exploration géologique et minérale. Il est également conseillé par la secrétaire du ministère, le directeur général de la planification et de la coordination, le directeur général des opérations régionales, les directeurs des Communications, de la Vérification interne, des Affaires juridiques ainsi que le directeur du Projet de réalignement opérationnel et stratégique.

Le ministère compte huit directions régionales qui relèvent de la Direction générale des opérations régionales, soit : Bas-Saint-Laurent — Gaspésie, Saguenay — Lac-Saint-Jean, Québec, Trois-Rivières, Montréal, Outaouais, Abitibi-Témiscamingue et Côte-Nord.

La structure du ministère s'appuie sur ses trois mandats de base : Terres, Énergie et Mines, et sur les services à la gestion. La Direction générale de la planification et de la coordination assure la coordination intersectorielle et l'élaboration d'une position ministérielle dans les dossiers qui concernent plusieurs secteurs; de plus, elle met au point des outils de réflexion et d'évaluation sur l'action générale du ministère. Cette direction générale comprend trois directions, soit la Direction des politiques et évaluations, la Direction des relations intergouvernementales et des politiques environnementales et la Direction des affaires autochtones. Quant à la Direction des opérations régionales, elle assure une présence active du ministère en région, notamment, pour réaliser les mandats reliés à la gestion des terres publiques.

Faits saillants

Le ministère a amorcé avec ses cadres une réflexion stratégique sur sa mission, ses valeurs de gestion et ses axes d'intervention. Plusieurs travaux ont été réalisés afin de concrétiser les recommandations faites en 1991-1992 relativement à différentes facettes de la gestion. Par ailleurs, le ministère a constitué la Direction du projet de réalignement opérationnel et stratégique.

Au cours de l'exercice, les principales activités du Secteur des terres ont porté, notamment, sur la mise en œuvre du plan géomatique gouvernemental et sur la relance de la réforme cadastrale.

Deux autres projets importants ont été réalisés avec des partenaires du Secteur des terres. Il s'agit du Projet de recherche sur l'observation et la gestion des ressources terrestres et du Projet de recherche sur l'exploitation des données RADAR.

Dans le même secteur, on a également complété le programme de cession et de mise en valeur des lots publics intramunicipaux. On a amorcé l'élaboration des plans régionaux de développement et consolidé le réseau régional.

Le Secteur des mines, pour sa part, a poursuivi ses projets de levés et d'études géologiques, géochimiques et géophysiques en collaboration avec divers partenaires. Le secteur a aussi fourni une assistance financière importante à la prospection et à l'exploration minière dans différentes régions du Québec.

Dans le domaine de l'énergie, il importe de mentionner, entre autres choses, que le ministère a rendu publique la *Stratégie québécoise d'efficacité énergétique* ainsi qu'un plan d'action correspondant. Il a également constitué l'Observatoire de l'efficacité énergétique.

Perspectives

Le ministère de l'Énergie et des Ressources aborde l'exercice financier 1993-1994 avec, en perspective, la réalisation de projets importants à divers titres, tant dans les secteurs miniers et énergétiques que dans les territoires publics.

En ce qui concerne le Secteur des terres, six dossiers seront traités en priorité. Il s'agit de la relance du programme de réforme cadastrale, de la réalisation du plan géomatique gouvernemental, du développement de la télédétection, de l'élaboration des plans régionaux de développement de la villégiature, de la poursuite de l'étude sur la gestion du territoire public ainsi que du parachèvement de l'organisation du réseau régional.

Le Secteur de l'énergie mettra l'accent sur la mise en œuvre des mesures contenues dans la *Stratégie québécoise d'efficacité énergétique*. Les autres dossiers qui retiendront l'attention du secteur sont, notamment, la préparation des recommandations relatives à la proposition de Plan de développement 1993 d'Hydro-Québec et le suivi de la commission parlementaire tenue à la fin du présent exercice. De plus, le secteur continuera d'exercer un suivi régulier des activités de l'industrie gazière et pétrolière; il poursuivra la mise en œuvre du programme obligatoire de remplacement des réservoirs d'entreposage souterrain ainsi que le Programme des petites centrales hydroélectriques.

Le Secteur des mines continuera à soutenir et à stimuler le développement de l'industrie minière et de l'exploration minière. Ses activités porteront, entre autres choses, sur la mise en œuvre de nouvelles dispositions réglementaires pour assurer la restauration d'emplacements miniers, sur l'évaluation des conséquences de l'application des lois et des règlements proposés par différents ministères; sur l'élaboration d'un plan de restauration pour les sites miniers; et sur la refonte éventuelle de la *Loi concernant les droits sur les mines*.

Le Secteur des mines travaillera aussi en collaboration avec des entreprises pour améliorer leur productivité.

Qualité des services aux citoyens

Les réalisations du ministère à ce chapitre correspondent aux orientations inscrites dans la politique gouvernementale concernant l'amélioration de la qualité des services aux citoyens soit la planification stratégique, la consultation de certaines clientèles, la sensibilisation et la formation du personnel, et la mise au point d'indicateurs de gestion.

Dans le domaine de la planification stratégique, le ministère a reconsidéré sa mission et défini certains axes communs sur lesquels s'appuieront ses interventions. Il a aussi adopté une politique corporative de gestion des ressources humaines. En outre, le Secteur des mines et le Secteur des terres ont entrepris certaines actions liées à la planification stratégique à leur échelle respective.

En ce qui a trait à la consultation de clientèles, quelques unités administratives ont réalisé des sondages auprès de certaines clientèles pour en connaître le taux de satisfaction. Ces unités ont systématisé des mécanismes de consultation et s'appuient sur ceux-ci pour apporter des modifications à la nature et à la qualité des services fournis.

Dans plusieurs unités administratives, le ministère a procédé à des activités de sensibilisation et de formation du personnel, autant dans les secteurs administratifs que dans les secteurs opérationnels. Cette initiative a eu pour effet de donner plus de vigueur à l'«orientation client» que veut se donner le ministère. Cette initiative a aussi permis d'outiller les gestionnaires et les employés relativement à la méthode choisie pour améliorer la qualité des services publics.

Des comités de travail ont été mis en place pour favoriser l'implantation de changements et apporter des améliorations dans certains domaines. Ces améliorations se sont traduites par la réduction de délais dans l'émission de titres ou de l'octroi de certains droits, par la simplification des procédés et des formulaires et par une meilleure relation avec les clients.

Certaines unités administratives ont investi beaucoup d'énergie pour se doter d'indicateurs de gestion. Ces outils de mesure deviendront à moyen terme des éléments essentiels de la stratégie ministérielle d'amélioration continue que le ministère a définie à la fin de l'année. Le secteur des Mines fait figure de pionnier en ce domaine.

Enfin, à l'intérieur de son projet de réalignement opérationnel et stratégique mis en place à la fin de l'exercice, le ministère a choisi la voie de l'amélioration continue pour apporter de façon rigoureuse et systématique des améliorations à la qualité des services aux citoyens. Un effort sans précédent de mobilisation du personnel s'amorcera au cours de l'exercice financier 1993-1994.

**ÉNERGIE ET RESSOURCES
MINISTRE**

- SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'EXPLORATION MINIERE
- SOCIÉTÉ NATIONALE DE L'AMIANTE
- SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE LA BAIE-JAMES
- RÉGIE DU GAZ NATUREL
- HYDRO-QUÉBEC
- SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'INITIATIVES PÉTROLIÈRES

SOUS-MINISTRE

- COMMUNICATIONS
 - STRATÉGIES ET MOYENS DE COMMUNICATION
 - RENSEIGNEMENTS ET SOUTIEN À L'INFORMATION
- VÉRIFICATION INTERNE
- COMPTABILITÉ
- SECRETARIAT DU MINISTÈRE
- AFFAIRES JURIDIQUES
- PROJET DE RÉALIGNEMENT OPÉRATIONNEL ET STRATÉGIQUE

DIRECTION GÉNÉRALE DES OPÉRATIONS RÉGIONALES

- DIRECTION RÉGIONALE BAS-ST-LAURENT - GASPÉSIE
- DIRECTION RÉGIONALE SAGUENAY - LAC-ST-JEAN
- DIRECTION RÉGIONALE QUÉBEC
- DIRECTION RÉGIONALE TROIS-RIVIÈRES
- DIRECTION RÉGIONALE MONTRÉAL
- DIRECTION RÉGIONALE OUTAOUAIS
- DIRECTION RÉGIONALE ABITIBI-TÉMISCAMINGUE
- DIRECTION RÉGIONALE CÔTE-NORD

**TERRES
SOUS-MINISTRE ASSOCIÉ**

- PLANIFICATION ET DÉVELOPPEMENT
- GESTION ADMINISTRATIVE ET DIFFUSION
- SYSTÈMES INFORMATIIONNELS
- ARPENTAGE
- RELEVÉS TECHNIQUES
 - GÉODÉSIE
 - CARTOGRAPHIE
 - CENTRE DE TÉLÉDETECTION
- GESTION DU TERRITOIRE
 - CONCESSION DES TERRES
 - INTÉGRITÉ DU TERRITOIRE
 - AMÉNAGEMENT DES TERRES
- DIRECTION GÉNÉRALE DU CADASTRE
 - GESTION DU FONDS ET DIFFUSION
 - ENREGISTREMENT CADASTRAL
 - ANALYSE ET OFFICIALISATION (OUEST)
 - ANALYSE ET OFFICIALISATION (EST)
 - GESTION DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION
 - RÉNOVATION CADASTRALE
 - ANALYSE EN RÉNOVATION
 - GESTION CONTRATS ET MANDATS DE LA RÉNOVATION

**ÉNERGIE
SOUS-MINISTRE ASSOCIÉ**

- SECRETARIAT D'AIDE À LA GESTION ADMINISTRATIVE
- BUREAU DE L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE
 - PROGRAMMES
 - CONSEILS ET INFORMATION
- DIRECTION GÉNÉRALE DE LA PLANIFICATION
 - ÉTUDES ET STATISTIQUES
 - POLITIQUES
- DIRECTION GÉNÉRALE DES HYDROCARBURES
 - GAZ ET PÉTROLE
 - PRODUITS PÉTROLIERS
 - PLANIFICATION
 - SERVICE À LA CLIENTÈLE
 - ÉQUIPEMENTS PÉTROLIERS
- DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ÉLECTRICITÉ
 - DEMANDE ET AMÉNAGEMENTS ÉLECTRIQUES
 - DROITS HYDRAULIQUES ET TARIFS

**MINES
SOUS-MINISTRE ASSOCIÉ**

- SECRETARIAT ADMINISTRATIF
- DIRECTION GÉNÉRALE DE L'INDUSTRIE MINÉRALE
 - REDEVANCES ET TITRES MINIERES
 - IMPOSITION MINIERE
 - TITRES D'EXPLORATION
 - TITRES D'EXPLOITATION
 - SYSTÈMES DE GESTION DES LOIS
- ANALYSE ÉCONOMIQUE ET DÉVELOPPEMENT MINIER
 - DÉVELOPPEMENT MINIER
 - STATISTIQUES ET ÉCONOMIE MINÉRALE
- DIRECTION GÉNÉRALE DE L'EXPLORATION GÉOLOGIQUE ET MINÉRALE SOUS-MINISTRE ADJOINT
 - RECHERCHE GÉOLOGIQUE
 - SERVICE GÉOLOGIQUE DE QUÉBEC
 - SERVICE GÉOLOGIQUE DU NORD-OUEST
 - ASSISTANCE À L'EXPLORATION MINIERE
 - GÉOINFORMATION
 - INFORMATION ET SOUTIEN À L'EXPLORATION MINIERE
- CENTRE DE RECHERCHES MINÉRALES
 - ADMINISTRATION, COMMERCIALISATION ET DIFFUSION
 - DÉVELOPPEMENT TECHNOLOGIQUE
 - LABORATOIRE D'ANALYSES
 - PROJETS DE DÉVELOPPEMENT TECHNOLOGIQUE
 - APPLICATIONS INDUSTRIELLES
 - DÉVELOPPEMENT DES PROCÉDÉS
 - ESSAIS SEMI-INDUSTRIELS
 - CONTRÔLE DES PROCÉDÉS

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA PLANIFICATION ET DE LA COORDINATION

- AFFAIRES AUTOCHTONES
- POLITIQUES ET ÉVALUATIONS
- RELATIONS INTERGOUVERN. ET POLITIQUES ENVIRONNEMENTALES

**DIRECTION GÉNÉRALE SERVICES À LA GESTION
SOUS-MINISTRE ADJOINT**

- RESSOURCES HUMAINES
 - DÉVELOPPEMENT ET RELATIONS PROFESSIONNELLES
 - ORGANISATION ADMINISTRATIVE ET DOTATION
 - RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES SOCIAUX
- RESSOURCES FINANCIÈRES
 - BUDGET ET REVENUS
 - CONTRÔLES FINANCIERS
- RESSOURCES MATÉRIELLES
 - NORMES ET PLANIFICATION
 - OPÉRATIONS CENTRALISÉES
- RESSOURCES INFORMATIONNELLES
 - DÉVELOPPEMENT DES SYSTÈMES
 - INFRASTRUCTURES TECHNOLOGIQUES

Les Terres

Le ministère exerce à l'égard du territoire un double mandat. Tout d'abord, il doit rendre l'information géographique et foncière disponible à l'appareil gouvernemental, aux municipalités et aux municipalités régionales de comté, aux entreprises privées et à la population, de façon à permettre l'administration, l'utilisation et la mise en valeur du territoire québécois et à favoriser le développement socio-économique. À cet égard, il met en place et entretient des systèmes de référence et de représentation tels que le cadastre, l'arpentage, la cartographie de base et le réseau géodésique.

Il est aussi responsable de l'affectation des terres du domaine public. Son mandat est de faire respecter et de maintenir l'intégrité du territoire du Québec, de participer à la planification de l'utilisation des terres du domaine public et de gérer les droits fonciers qui y sont accordés. Le domaine public représente 90 % de la superficie du Québec, soit l'équivalent de presque trois fois la superficie de la France. Cet immense territoire, qui recèle une réserve d'eau douce unique au monde, offre un potentiel hydroélectrique inégalé ainsi que des ressources minières d'un volume et d'une teneur encore insoupçonnés. Il regroupe par ailleurs plus de 90 % des territoires forestiers du Québec et présente un potentiel récréotouristique exceptionnel. Les activités qui se déroulent dans le domaine public québécois contribuent fortement à l'essor économique du Québec, et au maintien de centaines de milliers d'emplois dans les régions.

Faits saillants

Connaissance géographique du territoire

Les principales activités relatives à la connaissance géographique du territoire se rapportent au plan géomatique gouvernemental, à la mise en place des infrastructures de morcellement foncier (arpentage), à la consolidation de l'infrastructure de connaissance géographique (géodésie et cartographie) et, enfin, au développement de la télédétection.

La mise en œuvre du plan géomatique gouvernemental vise à moderniser et à harmoniser la gestion d'un ensemble de bases de données à référence spatiale, en intégrant les systèmes thématiques distincts opérés par les ministères et les organismes publics. Le ministère a été un pionnier des technologies géomatiques, notamment par ses programmes de cartographie

numérique à l'échelle 1:20 000 et par l'établissement du réseau géodésique de base.

Le ministère est, par ailleurs, membre du Comité directeur du plan géomatique dont le rôle est d'orienter et de coordonner l'action des acteurs gouvernementaux. Il est aussi représenté au Comité des sous-ministres et au Forum des usagers. Il a participé tout au long de l'année à plusieurs activités à caractère géomatique, entre autres la préparation et l'édition du dictionnaire des entités géographiques, la finalisation du prototype interministériel sur l'intégration et l'échange de données, le dépôt du rapport final ainsi que la mise en œuvre du plan géomatique gouvernemental et du plan d'action triennal.

Le ministère, en tant que responsable de l'arpentage au Québec, a continué à exercer ses compétences en matière de création, de maintien et d'officialisation du morcellement foncier sur les terres du domaine public. De plus, des travaux d'arpentage dans des villages inuit du Nouveau-Québec permettent la poursuite du développement socioéconomique de cette région.

Au cours de l'exercice 1992-1993, le Conseil du trésor a accordé au ministère des crédits additionnels récurrents de 3,3 millions de dollars par année pour une durée de dix ans. Ces crédits ont permis d'amorcer un projet visant à compléter le réseau géodésique de base et la couverture cartographique à 1:20 000, deux infrastructures jugées essentielles à la réalisation de diverses activités gouvernementales, en particulier la relance de la réforme cadastrale et le plan géomatique gouvernemental.

Au chapitre de la télédétection, le Projet de recherche sur l'observation et la gestion des ressources terrestres s'est continué. Le suivi de ce projet d'envergure, 32,8 millions de dollars, a été confié au ministère par le Fonds de développement technologique. On a aussi assisté au démarrage du projet de recherche PREDIR, lequel est entièrement consacré à la recherche-développement sur les données RADAR. Ce projet, réalisé avec les partenaires du ministère, est évalué à 2 millions de dollars.

Par ailleurs, de nombreux interlocuteurs intéressés par la connaissance, l'aménagement, l'exploitation, la mise en valeur et la protection du territoire ont fait appel à la Photocartotheque québécoise au cours de l'exercice 1992-1993. Plus de 47 500 demandes ont été traitées et plus de 280 000 documents se rapportant

à l'arpentage, la cartographie et la géodésie ont été diffusés. Ces activités ont produit des revenus de 2,2 millions de dollars administrés par l'entremise du Fonds d'information géographique et foncière, qui est un fonds spécial extrabudgétaire.

Gestion des terres publiques

En matière de gestion des terres publiques, il importe de souligner les efforts déployés pour le développement de la villégiature sur les terres publiques et aussi, la fin du programme de cession et de mise en valeur des lots publics intramunicipaux. Par ailleurs, la mise en place du réseau régional se poursuit.

Un investissement de 350 000 \$ dans le programme de cession et de mise en valeur des lots publics intramunicipaux, dont la mise en place a été amorcée au cours de l'exercice 1989-1990, a entraîné des retombées économiques importantes pour les régions, notamment par la privatisation de nombreux lots épars et par la constitution d'unités de production forestière viables.

Le ministère a également poursuivi ses efforts de planification de la villégiature par l'amorce de l'élaboration des plans régionaux de développement et par la mise en disponibilité de terrains dans toutes les régions administratives. Conjointement avec le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, il a poursuivi une étude sur la demande d'utilisation des terres publiques à des fins récréatives.

Le ministère a par ailleurs continué l'étude débutée en 1991-1992 sur la gestion du territoire public, par l'établissement d'un bilan global de l'utilisation du territoire ainsi que par une description des problèmes et des principaux enjeux afférents.

En 1992-1993, le ministère a entrepris l'organisation de sa Direction générale des opérations régionales dont le mandat principal est de rendre accessible à la population du Québec, et aux différents organismes qui la représentent, l'ensemble des services du programme de gestion des terres publiques.

Réforme du cadastre

Afin de corriger certaines lacunes et de permettre la mise en œuvre du nouveau Code civil en ce qui a trait au registre immobilier, une réforme du cadastre est devenue nécessaire. Le 6 mai 1992, le Conseil des ministres donnait son approbation au plan de relance de la réforme cadastrale présenté par le ministère. En juin 1992, l'Assemblée nationale adoptait la *Loi modifiant la Loi favorisant la réforme du cadastre québécois*. Accordant une priorité aux données cadastrales, les nouvelles dispositions légales assurent dorénavant la cohérence entre le cadastre rénové et le titre de propriété.

Perspectives

Le ministère traitera en priorité les six dossiers suivants : la relance du programme de réforme cadastrale, la réalisation du plan géomatique gouvernemental, le développement de la télédétection, la confection et la mise en œuvre des plans régionaux de développement de la villégiature, la poursuite de l'étude sur la gestion du territoire public ainsi que le parachèvement de l'organisation de son réseau régional.

En ce qui concerne la relance du programme de réforme cadastrale, le ministère mettra en place les moyens requis pour accorder les premiers contrats de rénovation cadastrale au printemps 1994. Ainsi, la planification provinciale des demandes de rénovation sera réalisée en collaboration avec le ministère de la Justice. Les systèmes d'information requis pour contrôler et intégrer les produits de la rénovation seront mis en place. Les normes et les procédures pour la réalisation des rénovations cadastrales et les modalités d'adjudication des contrats de rénovation seront élaborées.

En ce qui concerne les activités géodésiques, les efforts seront surtout consacrés à achever le réseau géodésique de base en déterminant quelque 1700 nouveaux points répartis dans douze municipalités régionales de comté. De plus, des études et expériences portant sur de nouveaux modes d'exploitation de la technologie de localisation par satellites seront réalisées. Elles devraient se traduire par une réduction, à moyen terme ou à long terme, des coûts de mise en place et d'entretien de l'infrastructure géodésique et par un accroissement de son potentiel d'utilisation.

Dans le domaine de la cartographie, le ministère entend accorder la priorité aux activités liées à l'achèvement et à la tenue à jour de la base de données géographiques et foncières à l'échelle 1:20 000, tout en favorisant les activités suivantes : réalisation de la version finale informatisée et éditée du dictionnaire des entités géographiques ; réalisation du processus d'adoption de normes relatives à l'échange d'information à référence spatiale ; amorce des travaux visant à établir un géorépertoire gouvernemental des documents cartographiques ; mesures d'accompagnement pour l'implantation de la géomatique aux ministères des Forêts et des Affaires municipales.

Au cours de l'exercice 1993-1994, le Centre de télédétection du Québec orientera prioritairement ses activités vers une démonstration des capacités fonctionnelles des données de télédétection à répondre aux besoins, de plus en plus pressants, de synthèse et de vision intégrées sur l'occupation du territoire. Des efforts particuliers seront également consacrés à consolider la collaboration et la coordination avec le gouvernement fédéral en matière de télédétection et à soutenir les projets PROGERT et PREDIR amorcés avec des partenaires au cours des deux derniers exercices.

Afin de favoriser davantage le développement économique régional et de répondre dans une large mesure aux attentes des organismes de gestion des forêts privées et du public en général, le ministère amorcera une étude sur l'affectation des blocs de terres publiques intramunicipales.

En matière de villégiature, le ministère entend compléter les plans régionaux de développement et les mises en disponibilité de terrains. Il poursuivra aussi ses interventions à l'égard des occupations sans droits.

Cet effort de planification mènera à la mise en œuvre d'un cadre normatif opérationnel plus adéquat pour assurer un développement harmonieux, cohérent et durable de la villégiature sur les terres publiques.

Le ministère poursuivra, par ailleurs, l'organisation physique et matérielle de ses huit bureaux régionaux et de ses dix-neuf bureaux locaux et il terminera le recrutement du personnel nécessaire pour assurer de façon rationnelle sa présence régionale sur le territoire québécois.

Connaissance géographique du territoire

Il s'avère fondamental, si on veut améliorer substantiellement la connaissance géographique du territoire, de constituer une infrastructure géographique et foncière adaptée aux besoins des secteurs public et privé. Il faut viser, notamment, la rationalisation du développement des systèmes gouvernementaux d'information à référence spatiale de même que l'émergence d'une expertise québécoise dans le domaine de la géomatique.

Priorités d'action

- Poursuivre, dans le cadre du plan géomatique gouvernemental, les activités d'implantation et de mise à jour de la base de données géographiques et foncières;
- Voir à l'exécution des obligations légales en matière d'arpentage, en tant que propriétaire foncier des terres du domaine public.

Géodésie

Au Québec, la responsabilité de l'activité géodésique incombe au ministère. De cette responsabilité, découle le mandat d'implanter et de gérer l'ensemble des réseaux géodésiques officiels. De façon plus explicite, ce mandat comporte principalement: l'implantation du réseau de base, la récupération des points existants établis par d'autres organismes ainsi que les données afférentes, l'entretien des repères et la mise à jour de l'ensemble des informations correspondantes et, finalement, la normalisation de l'ensemble des travaux géodésiques.

Priorités d'action

- Démarrer un projet décennal d'achèvement du réseau planimétrique de base comportant 1150 nouveaux points;
- Implanter le système de «numérisation» des croquis de localisation des points géodésiques;
- Compléter le *Guide d'utilisation du système d'information géodésique GEODEQ II*;
- Établir, par satellites, un réseau géodésique expérimental de haute précision, en collaboration avec le National Geodetic Surveys (É.-U.) et l'État du Vermont.

Bilan des réalisations

Pour l'aider à compléter l'infrastructure nécessaire à la réalisation de diverses activités gouvernementales, dont la réforme cadastrale et le plan géomatique, le ministère a obtenu des crédits supplémentaires récurrents de 1,9 million de dollars par an, pour une période de dix ans.

Au cours de la première année, le ministère a établi 1466 points planimétriques et 35 points altimétriques. Ces travaux ont surtout touché le territoire des huit municipalités régionales de comté suivantes: les Chutes-de-la-Chaudière, les Pays-d'en-Haut, Lotbinière, Beauce-Sartigan, L'Amiante, Manicouagan, Rimouski-Neigette et Portneuf.

Outre les travaux exécutés dans ces municipalités régionales de comté, le ministère a effectué des travaux d'établissement ou de remplacement de points dans les municipalités de Sherbrooke, Lac-Mégantic, Beauceville, Sept-Îles, Kirkland, Saint-Amable ainsi que dans la réserve faunique de La Vérendrye. Dans le dernier cas, les travaux furent réalisés de concert avec le ministère des Transports.

Le ministère, en collaboration avec le National Geodetic Surveys (É.-U.) et l'État du Vermont, a également procédé à l'établissement, par méthode GPS, d'un réseau géodésique expérimental formé de sept points de haute précision couvrant le territoire au sud du fleuve Saint-Laurent entre Montréal et Québec.

En matière de normalisation et de contrôle, le ministère a effectué, dans le cadre de son programme de vérification systématique des bases d'étalonnage, des mesures de contrôle sur les bases de Neuville, Trois-Rivières, Chambly, Terrebonne et sur celle de l'Université Laval.

De plus, le ministère a maintenu son activité d'assistance technique aux municipalités en fournissant à 42 d'entre elles l'expertise requise au regard de la planification et de l'établissement de leur réseau complémentaire.

Des travaux de validation de données et d'intégration au réseau officiel portant sur quelque 2000 points ont aussi été réalisés. Il s'agit, d'une part, des réseaux complémentaires établis par des municipalités et, d'autre part, des réseaux établis par des organismes tels le ministère des Transports, le Service hydrographique canadien, la Garde côtière, Hydro-Québec, etc. Les points provenant des municipalités sont au nombre de 800, alors que ceux des autres organismes totalisent 1200.

Le ministère a également maintenu son programme de soutien technique à l'implantation du système de référence NAD 83 auprès des usagers. Il a aussi complété le guide d'utilisation du système d'information géodésique GEODEQ II, en plus de mettre en marche un projet de «numérisation» des croquis de localisation des points géodésiques et de leur intégration au système GEODEQ II.

De plus, avec la collaboration des municipalités, le ministère a effectué la révision et la mise à jour de l'information relative à quelque 10 000 points existants. Tous les renseignements obtenus ont fait l'objet de fiches descriptives et de feuillets cartographiques. Par ailleurs, le ministère a procédé au remplacement et à la redétermination de 70 autres points.

Au chapitre de la diffusion aux municipalités, le ministère a préparé et transmis 73 répertoires de points géodésiques nouveaux ou mis à jour, le tout portant sur 8900 points.

Enfin, l'activité intitulée «gestion des données» a donné lieu à la production des coordonnées de quelque 8000 points liés aux activités d'implantation du réseau de base, d'entretien et de consolidation des réseaux et d'intégration au système de référence NAD 83. En outre, à l'intérieur de cette activité, les observations d'environ 28 000 points ont été intégrées dans le système GEODEQ II.

Cartographie

À titre de gestionnaire de la cartographie du gouvernement du Québec, le ministère a pour mission d'établir et de gérer la cartographie fondamentale du Québec, de produire les cartes générales, administratives et régionales du territoire ainsi que de fournir les services spécialisés requis par l'appareil gouvernemental, soit la photographie aérienne, la cartographie de projets, la cartographie thématique, etc. Ces différentes activités de production d'information géographique de base prennent de plus en plus d'importance avec l'avènement de la géomatique et la mise sur pied des systèmes d'information à référence spatiale dans plusieurs ministères et organismes québécois.

Priorités d'action

- Poursuivre le projet quinquennal de «numérisation» des cartes topographiques 1:20 000 existantes et accélérer le processus de mise à jour de cette information;
- Adapter les produits cartographiques au système de référence NAD 83 et structurer les données topographiques pour leur utilisation dans les systèmes d'information à référence spatiale;
- Établir de nouvelles normes de production de la cartographie numérique 1:1 000;
- Réaliser le dictionnaire des entités géographiques;
- Terminer le prototype interministériel sur l'intégration et l'échange de données à référence spatiale.

Bilan des réalisations

En cartographie fondamentale, le ministère a réalisé 8100 kilomètres linéaires de photographie aérienne à l'échelle 1:40 000 ainsi que 35 points de contrôle photogrammétrique et 240 modèles d'«aérotriangulation» dans les régions de la Côte-Nord, de la Gaspésie, de l'Abitibi, de Montréal et de Maskinongé. Ces travaux ont été exécutés dans le but d'assurer la production et la mise à jour des cartes topographiques à l'échelle 1:20 000.

La production cartographique numérique à l'échelle 1:20 000 a totalisé 39 nouveaux feuillets couvrant principalement le secteur du Grand-Lac-Victoria. De plus, l'information de 140 cartes topographiques existantes a été mise à jour.

En ce qui a trait au programme fédéral-provincial de cartographie du risque d'inondation, le ministère a exécuté, en collaboration avec le ministère de l'Environnement, les travaux préalables de photographie aérienne, de contrôle photogrammétrique et d'«aérotriangulation». Il a aussi produit 50 cartes à l'échelle 1:2 000 du territoire des municipalités de Matane, Nouvelle, La Baie, Laterrière, L'Anse Saint-Jean, Cookshire et East Angus.

En ce qui concerne la cartographie associée au programme de réforme cadastrale, le ministère a préparé un inventaire détaillé des municipalités qui n'ont pas encore bénéficié d'une cartographie urbaine et qui devront être couvertes dans le cadre de la relance de ce programme. Le ministère a également procédé à la refonte des normes de cartographie numérique à l'échelle 1:1 000.

À la demande du ministère de l'Environnement, le ministère a réalisé des projets spéciaux de photographie aérienne dans les régions du Bic et de Lanoraie.

Dans le domaine de la cartographie générale et administrative et des services spécialisés en cartographie thématique, le ministère a terminé dix-neuf projets qui lui ont permis d'éditer 33 cartes générales, administratives ou régionales de même que six documents d'information ou de promotion des produits et des services. Il a aussi réalisé deux fichiers cartographiques provinciaux et actualisé des données du système de limites administratives FILA.

Dans le cadre des services spécialisés, il faut souligner l'apport particulier du ministère à la réalisation d'une série de cartes de support à la négociation gouvernementale avec le Conseil des Atikamekw et des Montagnais.

Parmi les principaux documents d'information produits, il convient de mentionner l'édition de la version préliminaire du dictionnaire des entités géographiques et la publication du rapport final du prototype sur l'intégration et l'échange de données à référence spatiale.

Pour les besoins du programme d'inventaire forestier du ministère des Forêts, le ministère a réalisé des prises de vue aériennes à l'échelle 1:15 000 sur une distance de 23 700 kilomètres linéaires dans les régions de la Gaspésie et de l'Abitibi.

En ce qui concerne le plan géomatique gouvernemental, il importe en outre de mentionner que le ministère a converti par balayage optique 171 cartes topographiques à l'échelle 1:20 000, qu'il a transformé 314 fichiers au regard du système de référence NAD 83 et qu'il a structuré les données d'environ 100 cartes à l'échelle 1:20 000 pour répondre aux besoins liés à la création de systèmes d'information géographique.

Télédétection

Le Centre de télédétection du Québec a pour mandat de promouvoir l'utilisation de la télédétection dans les organismes gouvernementaux et paragouvernementaux, d'offrir aux usagers l'assistance et l'expertise technique et d'établir un cadre de normalisation et de standardisation pour les investissements et les travaux. Il doit aussi, en collaboration avec les usagers, diffuser l'information, conseiller le gouvernement dans les dossiers administratifs liés à la télédétection et représenter le gouvernement du Québec auprès des comités nationaux et des agences extérieures.

Le Centre de télédétection du Québec agit également comme maître d'œuvre de projets, de contrats ou de programmes mis de l'avant par d'autres organismes. Il a aussi la responsabilité de gérer les données gouvernementales en matière de télédétection. Il offre, en outre, des services de recherche et d'achat de données et répond aux demandes d'information provenant du grand public et de clientèles spécialisées.

Priorités d'action

- Consolider les premiers travaux réalisés au regard des données RADAR;
- Procéder au lancement du bulletin d'information *Numérimage* destiné à faire connaître l'activité gouvernementale en télédétection;
- Mettre en place un système de suivi du projet PROGERT.

Bilan des réalisations

C'est au cours de 1992-1993 que se sont consolidées les orientations prises lors de la création du Centre de télédétection du Québec, particulièrement en ce qui a trait au partenariat et aux services à la clientèle. Au printemps 1992, une concertation avec les milieux de la recherche et du secteur privé, de même qu'avec le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science et le Fonds de développement technologique, permettait de mettre sur pied un projet de recherche-développement destiné à inciter l'industrie à tirer profit du futur satellite canadien RADARSAT.

Le Centre de télédétection du Québec a également procédé au cours de cet exercice au lancement du bulletin *Numérimage* destiné à faire connaître l'activité et l'implication gouvernementales dans le domaine de la télédétection. Les trois numéros de l'année ont respectivement porté sur le mandat et le rôle du Centre de télédétection du Québec; le potentiel des données RADAR et, enfin, l'utilisation des données par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec dans le domaine de l'agriculture.

Le projet TELEDEQ a pu être réalisé dans une proportion de plus de 50 % en 1992-1993. Ce projet de système d'expérimentation de la télédétection à des fins d'inventaire et de gestion des ressources et du territoire découle du besoin d'évaluer les capacités de la télédétection comme intrant aux systèmes d'information à référence spatiale. Ce projet a été réalisé dans le cadre du plan géomatique gouvernemental.

Par ailleurs, les participations dans des projets-pilotes d'application et de développement méthodologique ont été nombreuses et diversifiées. Plusieurs projets se sont poursuivis ou ont été complétés dont : deux projets RADAR réalisés respectivement avec le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation et le Secteur des mines du ministère, un projet sur l'établissement de districts physiographiques réalisé avec le ministère de l'Environnement du Québec, un projet sur la planification de parcs provinciaux réalisé avec le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche et un projet qui illustre l'évolution de l'occupation urbaine de la grande région de Montréal entre 1989 et 1992. En outre, des publications et des conférences sur les résultats de recherche obtenus ont été préparées.

Un effort soutenu a été fourni en 1991-1992 pour assurer le démarrage de PROGERT, un projet de 32,8 millions de dollars dont la gestion a été confiée au ministère par le Fonds de développement technologique. C'est au cours du dernier exercice qu'ont été mis au point des systèmes de suivi budgétaire et de technique du projet. Le Comité interministériel chargé d'assurer, avec le ministère, le suivi de PROGERT a été convoqué à plusieurs reprises et tous les ministères concernés ont été appelés à donner leur avis sur un nombre considérable de rapports.

Enfin, plus de 200 personnes, organismes, ministères ou institutions diverses ont bénéficié des services du Centre de télédétection au cours de l'année, ce qui représente une augmentation de près de 100 % par rapport à l'exercice précédent.

Arpentage

Le ministère a la responsabilité de l'application des lois et des règlements qui régissent l'arpentage et il est dépositaire du greffe qui comprend tous les documents soumis pour dépôt et pour officialisation. Sa mission en matière d'arpentage se traduit par la délimitation et la démarcation des terres publiques, des frontières terrestres du Québec et de certaines entités administratives. Le ministère assume également la production des cartes qui illustrent le morcellement foncier issu de l'ensemble de ses opérations. Il en assure la conservation puisque ces documents constituent l'assise des droits octroyés ou transférés.

Priorités d'action

- Poursuivre la réalisation du programme de compilation et de « numérisation » des arpentages à l'échelle de 1:20 000 en vue de se doter d'un système d'information à référence spatiale;
- Maintenir un niveau d'expertise-conseil adéquat, pour la poursuite des programmes ministériels ou gouvernementaux;
- Poursuivre les efforts d'intégration et de modernisation des produits et des opérations nécessaires à la gestion et à l'administration foncière des terres publiques;
- Répondre aux demandes d'arpentage, par voie contractuelle, formulées, d'une part, par les régions administratives et, d'autre part, par les intervenants en milieu nordique;
- Répondre aux demandes pressantes de municipalités qui désirent obtenir une nouvelle description officielle de leur territoire à la suite d'une extension en milieu aquatique.

Bilan des réalisations

Le ministère a donné suite à 50 demandes de travaux, dont 13 à l'interne, pour effectuer la délimitation

et le lotissement sur des territoires publics situés dans la partie méridionale du Québec. De plus, le ministère a analysé 390 dossiers avant leur officialisation et il a procédé à l'émission de 343 autorisations et instructions techniques d'arpentage.

Le ministère a publié un nouveau manuel des *Instructions générales d'arpentage* à l'intention des arpenteurs-géomètres qui font des travaux d'arpentage sur les terres du domaine public. Elles tiennent compte des nouvelles possibilités fournies par l'informatique dans la présentation des documents et des nouvelles technologies dans l'exécution des travaux.

L'échantillonnage pour le contrôle de qualité des travaux confiés à des firmes privées, qui avait été porté à plus de 50 %, est demeuré à ce taux.

Le ministère a effectué, à la demande des différents interlocuteurs, l'analyse foncière et l'expertise appropriée afin de permettre l'inscription au registre public « Terrier » de 2850 lots ou parcelles de lot et l'enregistrement de transactions foncières, de servitudes, etc.

Dans le cadre du programme des petites centrales hydroélectriques, le ministère a supervisé l'exécution des travaux d'arpentage de sept sites.

Il a procédé à des travaux d'établissement de réseaux routiers et de lotissements domiciliaires dans les villages inuit de Kuujjuarapik, Umiujaq, Salluit, Kangiqsujuaq, Aupaluk, Tasiujaq et Kuujuaq afin de satisfaire, principalement, les besoins de la Société d'habitation du Québec qui a réalisé un important programme de construction d'habitations pour les Autochtones. De plus, il a effectué la mise à jour de toute l'information géographique et foncière relative à ces villages ainsi que la délimitation et la démarcation des sites aéroportuaires de Povungnituk et d'Umiujaq.

Le ministère a également autorisé, contrôlé et supervisé des travaux d'envergure sur le territoire de la Baie James et sur les terres du domaine public situées au nord du 51 ° parallèle. Il a aussi travaillé à la délimitation de sites pour la construction de tours de télécommunications et à l'établissement d'emprises de lignes de transport d'électricité. De plus, il a fourni toute l'expertise touchant les territoires autochtones et les questions de frontières.

En matière de compilation cartographique des arpentages à l'échelle 1:20 000 réalisée dans le cadre du plan géomatique gouvernemental, le ministère a ajouté 141 nouveaux feuillets au répertoire cartographique.

Parallèlement, le programme de « numérisation » des cartes de compilation des arpentages a permis de convertir 135 feuillets sous forme numérique qui se sont ajoutés à la base de données géographiques et foncières.

En ce qui concerne la vérification ou la préparation de la description officielle des limites des territoires administratifs du Québec, le ministère a examiné, pour la Direction de la législation de l'Assemblée nationale, des descriptions contenues dans huit projets de loi. À la suite de cet examen, il a fallu vérifier, reformuler ou produire huit descriptions.

Par ailleurs, le ministère a donné suite à une demande du ministère des Affaires municipales qui consiste en l'examen de 130 dossiers en vue de la préparation d'une description officielle de territoires municipaux. Ce nombre élevé est presque le triple du nombre moyen de demandes soumises habituellement par ce ministère. Ceci s'explique essentiellement par le fait que plusieurs municipalités se sont prévaluées de leur privilège d'étendre leurs limites sur le territoire aquatique qui les borde, car la procédure d'extension des limites municipales en milieu aquatique contenue dans la *Loi sur l'organisation territoriale municipale* devenait caduque après le 31 décembre 1992.

Recherche et développement

Les activités de recherche et de développement en connaissance géographique comportent quatre phases distinctes. D'abord, le ministère étudie et choisit diverses techniques de saisie fondamentale des données telles que le positionnement par satellites ou la cartographie par imagerie électronique. Puis, il sélectionne les moyens de transformation des données comme les logiciels d'attribution topologique ou de calculs scientifiques. En troisième lieu, il choisit les moyens d'organisation des données aux fins de leur stockage et de leur diffusion autonome. Enfin, dans la quatrième phase, il réalise les préparatifs complexes additionnels qui seront requis en prévision de l'amélioration et du développement des systèmes d'information à référence spatiale.

Priorités d'action

- Effectuer des études et évaluations en vue d'optimiser à court terme certaines méthodes de saisie, de transformation et de normalisation;
- Fournir l'appui aux unités de production pour la mise en œuvre immédiate ou à court terme de nouvelles méthodes de saisie, de transformation, de contrôle, de mise à jour et de préparatifs géomatiques;
- Planifier des projets de recherche à long terme, en prévision de l'évolution des sciences géodésiques et de la géomatique et en vue de réaliser des économies importantes par l'introduction de méthodes opératoires de haute performance.

Bilan des réalisations

Des essais rigoureux ont été réalisés au moyen de nouvelles méthodes de saisie et de transformation comme le GPS statique rapide, le GPS cinématique de haute précision et la toute dernière version de la vidéogrammètrie.

En matière d'appui aux unités de production, un large éventail de sujets ont été abordés en vue de faciliter la tâche des exécutants. Les principaux travaux en ce sens ont compris la préparation de logiciels ou de macrocommandes pour la géodésie, l'arpentage, le cadastre et la cartographie.

En matière de développement de systèmes, les efforts ont été concentrés sur l'analyse préliminaire de la gestion des données de l'arpentage, la conversion du système de l'inventaire des parcelles fédérales ainsi que sur la poursuite des travaux sur le prototype exploratoire en matière d'intégration des applications du secteur.

Planification et développement

Priorité d'action

- Réaliser un exercice de planification stratégique.

Bilan des réalisations

L'exercice de planification stratégique entrepris en 1992-1993 a conduit à reformuler la mission du secteur et à proposer des objectifs à atteindre au cours des prochaines années.

Information géographique et foncière

Toute l'information géographique et foncière, produite au ministère relativement à l'arpentage, à la cartographie et à la géodésie, est diffusée par la Photocartotheque québécoise du Centre d'information géographique et foncière. Le centre gère en outre les diverses activités de support, telles les ressources documentaires et l'administration du Fonds d'information géographique et foncière.

La Photocartotheque québécoise a poursuivi ses efforts afin de garantir la gestion la plus efficace possible des activités du Fonds d'information géographique et foncière et, aussi, de maintenir une amélioration continue des services à la clientèle.

Priorités d'action

- Développer la mise en marché de nouveaux produits et services en cherchant constamment des moyens d'accroître la satisfaction des diverses clientèles;

- Assurer la gestion des ressources humaines, matérielles et informationnelles visant à accroître la performance du Fonds d'information géographique et foncière, compte tenu des ressources financières produites par ses activités et du contexte économique difficile.

Bilan des réalisations

Au cours de l'exercice, le Fonds d'information géographique et foncière a assuré au cours la continuité de la gestion financière des services gouvernementaux spécialisés et la diffusion des produits numériques tels que les travaux de géomatique, les programmes de conversion par balayage, les programmes de cartographie fondamentale ainsi que les données géodésiques.

Les efforts soutenus visant une gestion toujours plus efficace des ressources ont rapporté au Fonds d'information géographique et foncière des surplus d'opération de plus de 70 000 \$.

Gestion des terres publiques

Afin de favoriser l'utilisation optimale des terres du domaine public et de contribuer ainsi au développement socioéconomique du Québec, le ministère coordonne les différentes interventions sectorielles sur le territoire tout en assurant une répartition équitable des possibilités. Les principaux champs d'intervention relatifs à ce programme sont la connaissance, l'aménagement, la mise en valeur et le contrôle de l'utilisation des terres du domaine public de même que la gestion des droits fonciers afférents.

Priorités d'action

- Compléter la confection des plans régionaux de développement de la villégiature;
- Compléter les opérations de vente prévues au programme de cession et de mise en valeur des lots publics intramunicipaux;
- Poursuivre l'implantation de la fonction « administration des baux » du système informatisé de gestion des transactions foncières dans les régions administratives;
- Réaliser un bilan global de l'utilisation du territoire public;
- Poursuivre les efforts de modernisation des opérations reliées à l'administration foncière.

Affectation du territoire

L'aménagement des terres permet la planification de l'utilisation des terres du domaine public. Ce champ d'activité comporte trois volets, à savoir l'élaboration de politiques et d'outils de référence, l'affectation du territoire et la coordination de l'aménagement.

Le ministère s'est fixé comme objectifs en ce domaine d'élaborer les plans régionaux de développement de la villégiature. Il maintiendra ses efforts pour coordonner des activités liées à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, et pour réaliser une étude sur la gestion du territoire public.

Priorités d'action

- Compléter la préparation des outils de planification du développement de la villégiature;
- Amorer le processus de modification des plans gouvernementaux d'affectation des terres publiques;
- Poursuivre l'étude sur la gestion du territoire public qui doit conduire à l'élaboration d'une politique cadre;
- Assurer le suivi des différents dossiers d'aménagement et, en particulier, de ceux liés à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

Bilan des réalisations

Le groupe de travail ad hoc mis sur pied en 1990-1991 pour élaborer une stratégie de développement de la villégiature, de concert avec les directions régionales, a complété la consultation interministérielle et extragouvernementale au sujet du *Guide de développement de la villégiature sur les terres publiques*. Le groupe a également procédé à la rédaction d'un guide de préparation des plans régionaux de développement de la villégiature.

Le ministère a poursuivi, de concert avec le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, une étude sur la demande d'utilisation des terres publiques à des fins récréatives. Il a de plus mis en disponibilité 1600 emplacements de villégiature, répartis dans toutes les régions administratives du Québec.

Le ministère a présenté l'approche globale adoptée par le gouvernement au Conseil des Atikamekw et des Montagnais et il a participé à divers congrès dont ceux de l'Association des aménagistes régionaux du Québec, de la Fédération des pourvoyeurs en chasse et pêche du Québec, de la Fédération québécoise des gestionnaires de ZEC et de l'Union des municipalités régionales et locales du Québec. Finalement, le ministère a produit et diffusé un dépliant publicitaire sur les plans régionaux de développement de la villégiature et il a présenté un stand d'information au congrès annuel de l'UMRCQ.

Par ailleurs, le ministère a amorcé le processus de modification des plans d'affectation des terres publiques, pour la partie sud du Québec, et il a élaboré une version préliminaire de la proposition de plan d'affectation pour le territoire de l'administration régionale Kativik.

En matière de coordination de l'aménagement, le ministère a maintenu sa collaboration aux négociations entourant l'entrée en vigueur des schémas d'aménagement des municipalités régionales de comté et des modifications qui leur ont été apportées par la suite. À cet effet, le ministère a transmis à différentes municipalités régionales de comté plus d'une centaine d'avis qui portaient sur des modifications à leur schéma d'aménagement; de plus, 24 avis d'intervention qui avaient pour objet des projets ministériels leur ont été communiqués. Il a également procédé à l'analyse d'une trentaine de demandes de modifications aux règlements de contrôle intérimaire en vigueur.

En outre, le ministère a entrepris une réflexion sur ses orientations en matière d'aménagement, en vue du démarrage de la deuxième génération des schémas d'aménagement des municipalités régionales de comté qui s'amorcera prochainement, dans le cadre de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*. Il a également entrepris une analyse qui vise à déterminer les modalités appropriées d'allocation de territoire pour la création de parcs régionaux.

Finalement, l'étude du ministère sur la gestion du territoire public s'est concrétisée par la production d'une carte provinciale de la tenure des terres, par la préparation de différentes cartes thématiques sur l'utilisation du territoire public ainsi que par la réalisation de travaux de recherche. Cette étude a été faite en collaboration avec l'Université Laval et elle avait comme objectif de dégager des pistes de réflexion en matière d'affectation, d'utilisation et de gestion du territoire public.

Gestion des droits fonciers

À ce chapitre, les responsabilités du ministère portent principalement sur l'acquisition, sur l'octroi et sur l'administration des droits fonciers ainsi que sur leur enregistrement au « Terrier ». Le ministère recherche la simplification et l'uniformisation du processus d'émission des titres fonciers ainsi que la modernisation des systèmes d'information et de suivi des opérations.

Priorités d'action

- Poursuivre l'implantation de la fonction « administration des baux » du Système informatisé de gestion des transactions foncières dans les régions administratives;
- Fournir un encadrement adéquat aux directions régionales;
- Poursuivre la standardisation et l'actualisation des normes et procédures relatives aux transactions foncières sur les terres du domaine public.

Bilan des réalisations

La mise en place à l'échelle régionale d'un système informatisé de gestion des transactions foncières s'est poursuivie par l'implantation de la fonction relative à l'administration des baux dans les régions administratives de Trois-Rivières, de Montréal et de la Côte-Nord.

Au chapitre des transactions foncières, le ministère a procédé à l'émission de 2264 nouveaux titres, ce qui a engendré des revenus de quelque 13 millions de dollars.

Par ailleurs, le ministère a complété la mise en œuvre de son programme de cession et de mise en valeur des lots publics intramunicipaux, par la privatisation de 187 lots et parties de lots épars, ce qui a rapporté un montant de 2,5 millions de dollars.

Il convient de souligner qu'un projet de loi visant à établir la limite entre les terres publiques et privées sises à la périphérie du barrage réservoir des Rapides-des-Cèdres a été adopté par le gouvernement en décembre 1992. Il fut décidé de procéder par voie législative en raison de la lourdeur administrative et des coûts qu'aurait entraînés la régularisation des quelque 1 500 cas qui font problème.

Enfin, dans un souci d'améliorer le service à la clientèle, le ministère a poursuivi la révision et la standardisation des procédures relatives au traitement des dossiers de transactions foncières sur les terres publiques. Cette révision devrait se traduire à court terme par une simplification et une uniformisation des pratiques courantes en ce domaine.

Intégrité du territoire

Le ministère assure le respect de l'intégrité territoriale du Québec en ce qui a trait aux frontières et au partage des compétences avec le gouvernement fédéral. Il prévient toute forme de dégradation, d'utilisation abusive et d'empiètement sur les terres du domaine public. Il veille également à ce que le Québec exerce, à l'intérieur du cadre fédératif, la totalité des compétences territoriales qui lui reviennent en vertu de la Constitution canadienne.

Priorités d'action

- Produire une brochure sur les frontières du Québec;
- Poursuivre la mise à jour des données de l'inventaire des terres fédérales;
- Réviser les politiques et pratiques de gestion du domaine public pour tenir compte de la présence et des revendications des Autochtones.

Bilan des réalisations

Le ministère a produit un document synthèse sur les frontières du Québec. Il a aussi produit les rapports d'inventaire des terres fédérales dans les divisions d'enregistrement de Gaspé, La Prairie, Lévis, Montmorency, Sainte-Anne-des-Monts et Shawinigan. Il a également élaboré des orientations et des stratégies pour conseiller le gouvernement du Québec sur les questions territoriales liées aux dossiers autochtones, particulièrement dans le cadre des négociations avec le Conseil des Atikamekw et des Montagnais. Finalement, le ministère a produit de nombreux avis sur diverses questions qui touchent l'intégrité du territoire québécois.

Réseau régional du ministère

La création du ministère des Forêts, en 1991, a obligé le ministère de l'Énergie et des Ressources à former un réseau régional distinct pour exécuter efficacement son mandat de gestionnaire des terres publiques. Initialement réparti en 46 points de service, dont 10 bureaux régionaux et 36 unités de gestion, l'effectif du réseau régional a dû être l'objet d'une nouvelle répartition. Pour ce faire, le ministère a pris en considération la nécessité de :

- bien servir sa clientèle où qu'elle soit sur le territoire;
- exercer pleinement et de façon efficace son mandat de gestionnaire des terres publiques et de responsable de leur affectation;
- limiter les dépenses de mise en place et d'opération du nouveau réseau régional, compte tenu de la situation actuelle des finances publiques;
- régionaliser ses opérations et aider les régions dans leur développement.

La répartition du personnel a dû être faite en tenant compte de ces préoccupations et de certains critères comme la superficie des terres publiques par région, le nombre de baux de villégiature par unité de gestion, la population et la clientèle potentielle par région, la distance des bureaux actuels entre eux.

Compte tenu de son rôle central dans l'affectation et l'aménagement des terres publiques dans la gestion foncière, dans l'intégrité du territoire et dans la villégiature, le ministère considère essentiel qu'il y ait, en régions, des structures de représentation et de service adéquates qui lui permettent de traiter directement sur le territoire avec les municipalités régionales de comté et les conseils régionaux, sans oublier les autres instances régionales et locales concernées par la gestion du territoire et des ressources.

Les nouvelles orientations gouvernementales en matière de décentralisation et de développement régional commandent une présence permanente en régions, car le ministère, par son mandat d'affectation

des terres publiques, tient un rôle clé dans le développement des économies régionales qui dépendent encore très largement de l'utilisation des terres publiques et des ressources qui s'y trouvent.

Priorités d'action

- Terminer l'organisation physique et matérielle des huit bureaux régionaux et des dix-neuf bureaux locaux;
- Compléter la restructuration des directions régionales de façon à assurer les services à la population relativement à la gestion des terres publiques;
- Compléter l'élaboration des plans régionaux de développement de la villégiature et procéder à leur mise en œuvre.

Bilan des réalisations

Le ministère a assuré les services de gestion des terres publiques sur l'ensemble du Québec par l'entremise de sa nouvelle Direction générale des opérations régionales.

Il a commencé la réorganisation de son réseau régional en amorçant le processus d'embauche du personnel et l'organisation physique de huit bureaux régionaux et de dix-neuf bureaux locaux. La liste des endroits où seront situés ces établissements gouvernementaux sont :

- Bureaux régionaux : Rimouski, Jonquière, Québec, Trois-Rivières, Montréal, Hull, Rouyn-Noranda et Baie-Comeau.
- Bureaux locaux : Rivière-du-Loup, Gaspé, Caplan, Saint-Félicien, Alma, La Malbaie, Sainte-Marie-de-Beauce, La Tuque, Sainte-Agathe, Joliette, Mont-Laurier, Sherbrooke, Fort-Coulonge, Maniwaki, Ville-Marie, Val-d'Or, Amos, Les Escoumins et Sept-Îles.

Le matériel et les équipements nécessaires pour effectuer les travaux en régions ont été partagés selon l'accord intervenu avec le ministère des Forêts.

Au 31 mars 1993, les bureaux régionaux de Montréal et de Jonquière et les bureaux locaux de Saint-Félicien, d'Alma, de Caplan, de La Tuque et de Sherbrooke occupent des locaux distincts du ministère des Forêts. Les vingt autres bureaux ne sont pas relocalisés et le personnel des deux ministères partage des espaces communs.

Le service à la clientèle n'a pas été affecté par cette réorganisation puisque les directions régionales ont procédé à la mise en disponibilité de 1566 terrains de villégiature, à l'émission de 1393 lettres patentes, au renouvellement et au transfert de 7598 baux ainsi qu'à l'octroi de 825 autres types de droits fonciers.

Les directions régionales ont également commencé l'élaboration des plans régionaux de développement de la villégiature par la consultation des partenaires, par

la détermination des problèmes de développement et par la préparation des propositions de développement.

Réforme du cadastre

La réforme du cadastre vise à établir une image fidèle, complète et continuellement à jour du morcellement foncier du territoire privé du Québec. La réforme du cadastre couvre toutes les activités d'enregistrement cadastral et de rénovation cadastrale. Toutes les dépenses afférentes à ces activités sont imputables au Fonds de la réforme du cadastre québécois.

Priorités d'action

- Faire adopter par les autorités gouvernementales le projet de relance du programme de réforme cadastrale;
- Assurer l'autofinancement complet du programme de réforme cadastrale;
- Octroyer un mandat d'intégration de biens et services afin de mettre en œuvre les systèmes d'information de la réforme cadastrale;
- Mettre en place l'organisation requise pour gérer la réforme cadastrale.

Enregistrement cadastral

Le ministère a pour mission de garantir l'intégrité du cadastre québécois. Pour ce faire, il doit recevoir, analyser et officialiser les demandes de modification au cadastre présentées par les arpenteurs-géomètres au nom des propriétaires fonciers.

Priorités d'action

- Concevoir l'architecture du système de gestion des données cadastrales nécessaires au soutien des activités d'enregistrement cadastral;
- Poursuivre les efforts d'optimisation du processus d'enregistrement cadastral afin d'en diminuer le coût et d'améliorer les délais de service à nos clientèles.

Bilan des réalisations

Depuis le 1^{er} avril 1992, les activités d'enregistrement cadastral sont financées à même le Fonds de la réforme du cadastre québécois et toutes les activités de diffusion des produits cadastraux relèvent maintenant de ce Fonds.

Le bilan des activités d'enregistrement cadastral démontre que le ministère a traité 16 931 requêtes d'opération cadastrale, dont 1 070 concernent des copropriétés divisées. Ces requêtes ont permis d'ajouter 68 225 lots au tissu parcellaire et ont nécessité l'amendement de 31 172 lots.

Dans le but d'améliorer le service à la clientèle de la région de Montréal, le ministère a procédé à une réorganisation administrative de son bureau du cadastre à Montréal. Cette opération s'est traduite par une

diminution de moitié du temps accordé au traitement des requêtes.

Rénovation cadastrale

Le ministère a pour mission de rénover le cadastre. Pour ce faire, il doit planifier l'ensemble des travaux, puis attribuer et assurer le suivi des contrats de rénovation cadastrale. Il doit aussi gérer le processus de contrôle de qualité et les mandats de rénovation cadastrale.

Priorités d'action

- Terminer l'analyse préliminaire et la conception administrative des systèmes informationnels qui doivent soutenir les activités de rénovation cadastrale et en amorcer le développement;
- Mettre en place la nouvelle organisation administrative qui permettra de soutenir les activités de rénovation cadastrale;
- Amorcer les activités de planification des travaux de rénovation cadastrale;
- Terminer l'élaboration des modes de fonctionnement détaillés relatifs au processus de rénovation cadastrale.

Bilan des réalisations

Les réalisations en matière de rénovation cadastrale gravitent principalement autour d'activités qui touchent, d'une part, la mise en place de la structure administrative requise pour assurer le démarrage du programme et, d'autre part, la consolidation des modes de fonctionnement relatifs au processus de rénovation cadastrale.

Deux comités consultatifs ont été créés. Un des comités regroupe des représentants du ministère, de l'Ordre des arpenteurs-géomètres du Québec et de la Fédération des arpenteurs-géomètres du Québec; sa mission consiste à définir les modalités d'octroi de contrats de rénovation. Un deuxième comité, qui a pour mandat de proposer des normes et des procédures de rénovation, regroupe, en plus des organismes siégeant sur le premier comité, des représentants de l'Université Laval.

Dans le cadre des travaux préliminaires à la planification, le ministère a entrepris la compilation à l'échelle 1:20 000 et la « numérisation » des divisions d'enregistrement. Il a de plus procédé à la « numérisation » des territoires cadastrés et ceux des municipalités du Québec. Enfin, l'inventaire des cartographies urbaines réalisé par le ministère au cours des quinze dernières années a été complété de concert avec le Service de la cartographie de la Direction des relevés techniques. Cet exercice a permis de détailler l'estimation des cartographies urbaines à réaliser par municipalité.

L'analyse préliminaire du système de gestion de la rénovation cadastrale est terminée et l'architecture détaillée a été amorcée.

L'Énergie

Le ministère élabore et coordonne les politiques et les interventions gouvernementales dans le secteur énergétique afin d'assurer le développement de l'activité économique du Québec, la protection du consommateur et la sécurité de ses approvisionnements en énergie, ainsi que la protection de l'environnement et la sécurité publique.

Le ministère administre les lois et règlements relatifs à l'utilisation des forces hydrauliques, à l'exploration pétrolière et gazière de même qu'à la commercialisation des produits pétroliers. Depuis septembre 1992, le ministère administre aussi la loi et le règlement sur l'efficacité énergétique des appareils fonctionnant à l'électricité ou aux hydrocarbures. Il gère également les programmes d'aide technique et financière pour l'accroissement de la productivité énergétique et le développement des technologies et des énergies nouvelles ainsi que le programme des petites centrales hydroélectriques.

Faits saillants

À la suite des consultations publiques sur la proposition de stratégie québécoise d'efficacité énergétique qui se sont tenues en mai 1992, le ministère a rendu publique, au mois de décembre suivant, sa stratégie d'efficacité énergétique ainsi qu'un plan d'action correspondant. Celui-ci assure en priorité la mise en œuvre de cette stratégie, de concert avec les principaux interlocuteurs associés au domaine de l'efficacité énergétique. Un Observatoire de l'efficacité énergétique a été mis en place afin de surveiller et de rendre compte des conditions de mise en œuvre de la stratégie gouvernementale.

Le ministère a assuré le suivi du dossier des aménagements hydroélectriques, notamment de Grande-Baleine, de Sainte-Marguerite et des petites centrales hydroélectriques, ainsi que de plusieurs projets de cogénération.

La proposition de Plan de développement d'Hydro-Québec 1993-1995 et l'Engagement de performance 1993-1995 ont été étudiés par la Commission parlementaire de l'économie et du travail et ont fait l'objet d'une consultation générale. Plus de 88 groupes et individus ont soumis un mémoire et ont été entendus à cette occasion. Cette commission a procédé, par la même occasion, à l'étude de la proposition tarifaire 1993-1994 d'Hydro-Québec.

Le ministère a poursuivi la rationalisation des opérations amorcées depuis plusieurs années dans le secteur

de la distribution des produits pétroliers. Il a donné suite à ses objectifs d'éducation et de sensibilisation auprès des entreprises québécoises de distribution des produits pétroliers.

Le ministère a suivi de près la finalisation de la transaction Lasmou-Ultramar et le dépôt d'un projet de loi privé lié au projet de l'oléoduc Saint-Laurent qui consiste en la construction d'un oléoduc entre Saint-Romuald et Montréal pour le transport des produits pétroliers. Des analyses ont été effectuées sur l'industrie du raffinage et de la distribution des produits pétroliers et sur la reprise des travaux d'exploration dans les bassins sédimentaires des basses-terres du Saint-Laurent. Par ailleurs, le ministère a lancé le nouveau bulletin d'information *Infogaz*.

Le ministère a continué de faire valoir, auprès de l'Office national de l'énergie (ONE), les intérêts socio-économiques du Québec au cours des audiences publiques qui portaient sur l'expansion du réseau de transport de gaz naturel, la tarification du transport du gaz naturel et les processus de déréglementation des marchés gaziers.

Depuis l'automne dernier, le ministère a participé aux travaux entrepris par le groupe-conseil en énergie relativement au dossier de la planification intégrée des ressources. Plus récemment, il a entamé sa propre réflexion sur ce sujet.

Le ministère a également apporté sa contribution aux travaux entourant la mise en œuvre de la Convention sur les changements climatiques. Sur le plan international, le ministère a intensifié ses activités pour mieux faire connaître les politiques énergétiques du Québec, notamment en participant à des grands événements internationaux tels que la Conférence des Nations-Unies sur l'environnement et le développement à Rio de Janeiro, en juin 1992, et le XV^e congrès du Conseil mondial de l'énergie tenu à Madrid, en septembre 1992. Dans le suivi de la Conférence de Rio et de la mise en œuvre de la Convention internationale sur les changements climatiques, le ministère a participé aux travaux du Groupe de travail sur les changements climatiques et à la rédaction du Rapport national canadien. De même, le ministère a assuré un suivi étroit de la négociation de la Charte européenne de l'énergie en consultation avec les responsables du gouvernement fédéral canadien.

Perspectives

Pour l'année qui vient, le ministère poursuivra sa réflexion sur l'actualisation de la politique énergétique et il mettra en place, à cette fin, le processus de consultation approprié. Il mettra également l'accent sur la mise en œuvre des mesures contenues dans la stratégie québécoise d'efficacité énergétique et sur l'analyse de leur impact.

Il continuera à effectuer un suivi régulier de l'industrie gazière et pétrolière et des décisions des organismes réglementaires qui s'y rattachent. Une mise à jour du *Règlement sur le pétrole, le gaz naturel, la saumure et les réservoirs souterrains* est prévue.

Il poursuivra aussi la mise en œuvre du programme obligatoire de remplacement des réservoirs d'entreposage souterrain. Il effectuera l'enregistrement des équipements pétroliers auprès de tous les utilisateurs autres que commerciaux, il mettra l'accent sur ses programmes d'inspection et il apportera des modifications au *Règlement sur l'utilisation des produits pétroliers* afin de l'adapter au contexte actuel.

Il assurera le suivi de la commission parlementaire tenue en février et mars 1993. Il donnera suite aux décisions du Conseil des ministres relatives au Plan de développement 1993-1995 d'Hydro-Québec.

Le ministère participera aux audiences publiques que tiendra le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) sur les projets énergétiques majeurs: les projets de cogénération, les centrales hydroélectriques, les lignes de transmission et les postes de distribution. Il analysera le rapport d'avant-projet concernant le complexe hydroélectrique Grande-Baleine et formulera ses avis relativement à sa conformité avec la directive émise par les comités et commissions chargés de l'évaluation environnementale du projet. Il participera activement aux audiences publiques sur l'étude d'impact déposée par Hydro-Québec.

Enfin, dans le cadre du programme des petites centrales, le ministère proposera une mise à jour des modalités d'attribution des droits hydrauliques et rendra disponibles de nouveaux sites.

Efficacité énergétique

Le ministère a le mandat de promouvoir l'utilisation rationnelle de l'énergie dans les principaux secteurs de l'économie québécoise et d'encourager l'adoption de mesures et de comportements visant l'économie d'énergie. Son rôle consiste principalement en la collecte et la transmission d'information, le soutien technique et l'aide financière aux entreprises ainsi que le transfert de technologie. Il exerce un rôle de conseiller en matière d'efficacité énergétique auprès des autorités gouvernementales et des divers types de consommateurs.

Priorités d'action

- Mettre en œuvre les mesures contenues dans le plan d'action découlant de la stratégie québécoise d'efficacité énergétique;
- Conclure des ententes de partenariat avec les principaux interlocuteurs du domaine afin d'entreprendre les actions conjointes contenues dans la stratégie;
- Revoir le mandat, la structure et les modes de fonctionnement du Bureau de l'efficacité énergétique à la lumière des orientations de la stratégie.

Bilan des réalisations

Il y a eu publication du plan d'action accompagnant le document intitulé *Stratégie québécoise d'efficacité énergétique* qui présente les mesures prioritaires ainsi que les actions directes et conjointes que le ministère s'est engagé à mettre en œuvre au cours des deux prochaines années.

Le *Règlement sur l'efficacité énergétique d'appareils fonctionnant à l'électricité ou aux hydrocarbures* a été adopté et le *règlement modifiant le Règlement sur l'économie d'énergie dans les nouveaux bâtiments* est entré en vigueur. De plus, le ministère a continué de collaborer avec le Conseil national de recherche scientifique pour la révision du volet énergétique du Code du bâtiment. Toutes ces réalisations font que le Québec maintient, sur les plans législatif et réglementaire, une position privilégiée à l'échelle canadienne.

Le ministère a alloué une enveloppe budgétaire d'un million de dollars pour les projets de recherche-développement et de démonstration en efficacité énergétique. Cette initiative lui a permis d'accorder un support financier à plus d'une douzaine de projets de démonstration en efficacité énergétique et ce, en quelques mois seulement. De plus, dans le cadre du Programme de productivité énergétique, le ministère a conclu une entente avec l'Association des industries forestières du Québec pour l'évaluation du potentiel d'économie d'énergie dans plus de 40 usines de pâtes et papiers à travers le Québec. En ce qui a trait au Programme de productivité énergétique, le ministère a effectué 131 analyses dans les secteurs industriel, commercial et institutionnel. L'économie d'énergie évaluée est de l'ordre de 2,34 millions de kWh qui correspond à une somme de 47,9 millions de dollars. Le ministère a aussi octroyé 793 400 \$ à 98 entreprises afin de les aider à défrayer le coût d'études de faisabilité.

Un certain nombre de mesures contenues dans le plan d'action de la stratégie ont donné des résultats significatifs et ce, quelques mois seulement après le lancement du document gouvernemental. C'est ainsi que des ententes ont été conclues avec Hydro-Québec, Gaz Métropolitain et le Centre d'études du bâtiment

pour entreprendre, comme partenaires, des actions dans des domaines aussi variés que l'aide aux municipalités, le financement, la recherche-développement, la cotation énergétique ainsi que la formation et le perfectionnement. Par ailleurs, la réorganisation et la restructuration du Bureau de l'efficacité énergétique, telles qu'annoncées dans le plan d'action, sont en cours.

Le ministère a été très actif dans l'organisation et le fonctionnement de différents forums pour lesquels il a travaillé en étroite collaboration avec les représentants du milieu, plus particulièrement les chambres de commerce locales. Ces forums sont les suivants : Estrie, Bois-Francs, Trois-Rivières, grande région de Québec, Saguenay — Lac-Saint-Jean et Centre-ville de Montréal. En outre, des démarches ont été entreprises pour la création de nouveaux forums dans l'Outaouais et en Abitibi, notamment.

Le ministère, en collaboration avec l'Association québécoise pour la maîtrise de l'énergie (AQME), a tenu de nombreuses activités tels des colloques, des ateliers et a assuré la production de publications. Il a aussi fourni un soutien financier et technique au Congrès annuel de l'association et au gala Énergia.

Planification de l'intervention

Le ministère de l'Énergie et des Ressources a pour mission de concevoir et d'élaborer les études qui permettent de planifier les interventions gouvernementales dans le secteur de l'énergie. Il a aussi la mission d'analyser le secteur énergétique et son évolution en fonction de variables politiques et socioéconomiques.

Priorités d'action

- Analyser les orientations énergétiques en fonction de variables politiques et socioéconomiques ;
- Coordonner les activités reliées au suivi de la politique énergétique et planifier les interventions gouvernementales ;
- Participer à la négociation d'ententes avec d'autres gouvernements et organismes nationaux et internationaux ;
- Contribuer à la préparation des missions à l'étranger, de même qu'à l'accueil des visiteurs des autres pays et gouvernements en ce qui concerne l'énergie ;
- Élaborer des politiques ou programmes qui favorisent la recherche et le développement technologiques ;
- Assurer l'implantation de ces politiques ou programmes et, dans certains cas, en effectuer la mise en œuvre.

Bilan des réalisations

L'action du ministère en matière de politique énergétique a été largement centrée sur l'élaboration et la

diffusion de la stratégie québécoise d'efficacité énergétique. Cette stratégie a d'abord été présentée sous la forme d'un projet qui a été soumis à une consultation publique.

Le ministère a également entrepris, avec le Groupe conseil en énergie, l'étude du concept de la planification intégrée des ressources et des conséquences de son utilisation pour la politique énergétique du Québec.

Sur le plan international, le ministère a intensifié ses activités pour mieux faire connaître les politiques énergétiques du Québec en participant à des grands événements internationaux, tels que la Conférence des Nations-Unies sur l'environnement et le développement, tenue à Rio de Janeiro en juin 1992, et le XV^e congrès du Conseil mondial de l'énergie, tenu à Madrid en septembre 1992. La présence ministérielle s'est également accrue en Nouvelle-Angleterre et dans le Nord-Est américain afin d'exposer le point de vue québécois sur certaines questions litigieuses soulevées par des groupes autochtones et environnementalistes en ce qui a trait au développement hydroélectrique au Québec et aussi, pour établir les relations avec les nouvelles autorités gouvernementales des États de ces régions.

En collaboration avec le ministère des Affaires internationales, le ministère a accueilli un important groupe de représentants de la Nouvelle-Angleterre au nombre desquels on pouvait compter les commissaires à l'énergie des États du Connecticut, du Maine et du New Hampshire de même que des membres des comités sur l'énergie des législatures de plusieurs États de la Nouvelle-Angleterre. Cette rencontre portait sur le dossier du développement hydroélectrique au Québec.

Le ministère a aussi participé aux travaux de différents comités dont le Comité d'experts en énergie de l'Agence de coopération culturelle et technique ainsi que le Conseil d'orientation et le Bureau de suivi de l'Institut de l'énergie des pays ayant en commun l'usage du français.

Le ministère était responsable, avec le ministère de l'Environnement du Québec, du suivi et de l'analyse de la négociation de la Convention internationale sur les changements climatiques qui a été signée par le Canada à Rio de Janeiro en juin et qui a été ratifiée en décembre 1992. Il a aussi analysé et effectué le suivi de la négociation de la Charte européenne de l'énergie avec le ministère des Affaires internationales. Il y a lieu de souligner également une intensification des relations avec le gouvernement fédéral, qui a eu pour résultat, notamment, d'accroître le financement du Centre canadien de fusion magnétique de Varennes. Il faut aussi mentionner la participation du Québec à la Conférence des ministres de l'énergie et de ses comités ou groupes de travail, à Whitehorse.

Le Programme d'aide au développement des technologies de l'énergie a permis de soutenir simultanément une soixantaine de projets dans les domaines prioritaires de recherche-développement, de la biomasse, de l'hydrogène, des gazotechnologies, de la démonstration en efficacité énergétique, de l'énergie solaire et éolienne ainsi que des électrotechnologies. Ces projets ont totalisé des investissements d'environ 10 millions de dollars. Le ministère contribue au financement de ces projets pour une somme de plus de 2,6 millions \$.

De plus, dans le domaine de l'hydrogène, le ministère participe au projet Euro-Québec Hydro-Hydrogène, dans le cadre d'une coopération entre le Québec et l'Europe. Il a aussi entrepris un programme complémentaire de recherche-développement avec le Japon.

Études et statistiques

Priorités d'action

- Réaliser et diffuser des études et statistiques qui contribuent au développement de la connaissance et appuient la planification des interventions du gouvernement dans le secteur énergétique;
- Analyser les phénomènes conjoncturels et structurels ainsi que les incidences macroéconomiques relatives aux industries de l'énergie.

Bilan des réalisations

Afin d'apporter un suivi adéquat à la mise en œuvre de la stratégie québécoise d'efficacité énergétique, l'Observatoire de l'efficacité énergétique a été institué. Il regroupe les partenaires du gouvernement dans le domaine de l'efficacité énergétique.

Le ministère a participé activement à la mise en œuvre de politiques gouvernementales qui visent le développement économique et régional. Il a d'ailleurs été associé à la stratégie gouvernementale des grappes industrielles qui concernent les équipements de production, de transport et de distribution de l'énergie électrique.

Outre les publications habituelles, un document complet d'information a été diffusé sur les scénarios d'évolution de la demande d'énergie au Québec effectués par le ministère. De plus, le répertoire des programmes d'aide en énergie a été mis à jour.

Électricité

Dans le domaine de l'électricité, le ministère joue un rôle de conseil et d'analyse. Il assure un suivi de la production et de la commercialisation de l'électricité au Québec, des tarifs et de la situation financière d'Hydro-Québec, des politiques et des programmes d'exportation de l'électricité produite au Québec ainsi

que de la conciliation des enjeux économiques et environnementaux.

Droits hydrauliques et tarifs

Priorités d'action

- Favoriser le développement économique du Québec en optimisant la mise en valeur et l'utilisation de la ressource hydraulique à des fins de production privée hydroélectrique;
- Gérer les contrats de location des formes hydrauliques et percevoir les redevances afférentes;
- S'assurer de l'évolution de la situation d'Hydro-Québec au regard des activités de production et de vente d'électricité tout en protégeant l'intérêt des consommateurs dans le cadre de la tarification de l'électricité.

Bilan des réalisations

Les activités d'analyses financière et tarifaire ont principalement porté sur l'examen des documents soumis par Hydro-Québec dans le cadre de l'étude, par la Commission permanente de l'économie et du travail, de la Proposition de plan de développement 1993, de l'Engagement de performance et de la Proposition tarifaire 1993 et 1994. Les analyses ont également porté sur les mémoires déposés à la Commission.

De plus, le ministère a assuré un suivi des travaux du comité, composé de représentants d'Hydro-Québec et de l'industrie forestière, qui s'est penché sur la tarification, la cogénération et l'efficacité énergétique. Ce comité de travail avait été mis en place pour faire suite aux recommandations du Groupe d'action gouvernemental sur l'avenir de l'industrie des produits forestiers.

Un projet de loi visant à modifier la *Loi sur Hydro-Québec* a été préparé en collaboration avec le ministère des Finances. Ce projet de loi a pour but de moderniser la gestion financière de la société d'État en lui permettant d'avoir accès à des nouveaux modes de financement.

Par ailleurs, un certain nombre de dossiers récurrents ont fait l'objet d'analyses : la situation financière d'Hydro-Québec, le budget annuel d'investissements d'Hydro-Québec, la position concurrentielle de l'électricité dans le monde, l'allocation des coûts de fourniture de l'électricité et la productivité d'Hydro-Québec.

La majorité des activités réalisées en 1992-1993 en matière de droits hydrauliques ont eu trait à l'administration du programme gouvernemental des petites centrales hydroélectriques pour les sites d'une capacité de 25 MW et moins. Dans le cadre de ce programme, le ministère a mis en disponibilité huit sites hydrauliques par appel de propositions publiques

auprès du secteur privé. Il a octroyé six d'entre eux après examen des propositions reçues.

De plus, le ministère a réalisé des activités récurrentes relatives à la gestion d'une cinquantaine de baux et d'ententes portant sur la location des forces hydrauliques du domaine public : renouvellement de baux existants, révision des taux de redevances, facturation et perception de redevances. Cette dernière activité a engendré des revenus de 42,7 millions de dollars, en hausse de 8,6 % par rapport à l'année précédente. Un système informatisé de gestion des baux a d'ailleurs été mis en œuvre développé au cours de l'exercice.

Demande et aménagements électriques

Priorités d'action

- S'assurer que les besoins en électricité des Québécois soient satisfaits de façon optimale, dans une perspective de développement durable ;
- Favoriser le développement du potentiel énergétique à des fins de production électrique dans le but de soutenir et de promouvoir le développement économique du Québec ;
- Concilier l'application de la réglementation gouvernementale en matière d'aménagement et d'environnement avec le développement du potentiel énergétique à des fins de production électrique et ce, dans le respect de l'environnement.

Bilan des réalisations

Dans le cadre de la préparation et du déroulement de la commission parlementaire qui a tenu une consultation générale sur la Proposition de plan de développement 1993 et qui a examiné l'Engagement de performance 1993-1995 d'Hydro-Québec, le ministère a procédé à l'analyse des documents déposés par la société d'État et des 88 mémoires soumis à la Commission de l'économie et du travail par des représentants de tous les milieux intéressés aux orientations d'Hydro-Québec.

De plus, en vertu de la *Loi sur Hydro-Québec*, le ministère doit analyser les projets d'équipements hydroélectriques préalablement à leur autorisation par le gouvernement. C'est ainsi que les travaux visant l'autorisation des projets majeurs d'Hydro-Québec se sont poursuivis pour les centrales de Sainte-Marguerite, Ashuapmushuan, Grande-Baleine, Eastmain 1, Haut Saint-Maurice et Manic 3 et pour les lignes Lemoyne-Tilly et Des Cantons-Lévis. Parallèlement, le ministère a aussi participé aux audiences publiques du BAPE sur le projet Sainte-Marguerite.

Divers projets de lois et règlements édictés par d'autres ministères, ainsi que des documents d'orientation ayant une incidence sur les responsabilités du ministère ont été examinés. Il s'agit notamment de la

Loi modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement et du règlement sur l'administration de cette loi, du Règlement concernant l'évaluation environnementale et du Règlement sur les habitats fauniques. Le ministère a aussi traité plusieurs dossiers énergétiques où des considérations environnementales doivent être conciliées avec des enjeux économiques et techniques dont l'effet de serre, la planification intégrée des ressources et la biodiversité.

Des analyses et recommandations ont aussi été faites relativement à plusieurs contrats particuliers d'électricité proposés par Hydro-Québec, notamment le contrat d'électricité de Norsk Hydro qui a été analysé dans le contexte des droits compensateurs imposés à l'entreprise de Bécancour par l'administration américaine.

Le ministère a également suivi de près le dossier mené par l'Office national de l'énergie (ONE) portant sur la collaboration entre les provinces en matière de commerce et de transit d'électricité.

Hydrocarbures

En matière d'hydrocarbures, le ministère assure la conception, l'élaboration et la mise en œuvre des politiques et des programmes ayant pour but la satisfaction de la demande québécoise en pétrole, en gaz naturel et en charbon. Les activités du ministère visent donc à favoriser le développement économique du Québec par l'utilisation des hydrocarbures, à protéger les intérêts des consommateurs québécois et à assurer l'intégration des préoccupations environnementales dans un objectif de développement durable.

Gaz et pétrole

Priorités d'action

- S'assurer que les objectifs de la politique énergétique soient respectés en matière d'approvisionnements, de transport, de stockage et de raffinage de gaz naturel, de pétrole et de liquides de gaz naturel (LGN) et exercer à cet égard un rôle de conseil et d'analyse ;
- S'assurer de la défense des intérêts socioéconomiques du Québec auprès des organismes réglementaires concernés.

Bilan des réalisations

La restructuration administrative effectuée au sein du Secteur de l'énergie s'est soldée par la fusion des directions du gaz naturel et du pétrole auxquelles s'est joint le groupe de l'exploration gazière et pétrolière.

Dans les secteurs gazier et pétrolier, les principaux dossiers ont été la finalisation de la transaction Lasmo-Ultramar, la mise en place de la grappe industrielle pétrochimie-raffinage, de même que le suivi de

l'industrie du raffinage et de la distribution des produits pétroliers.

Le projet de la traversée du gaz naturel sur la rive-sud de Québec a nécessité une attention particulière et s'est conclu par le dépôt d'un projet de loi privé, lié au projet du Pipeline Saint-Laurent, qui consiste en la construction d'un oléoduc entre Saint-Romuald et Montréal pour le transport des produits pétroliers.

Le ministère a continué de représenter et de défendre les intérêts socioéconomiques du Québec auprès de l'ONE. À cet effet, il a suivi et participé activement à différentes audiences publiques tenues par cet office.

Dans le domaine de l'exploitation des hydrocarbures, le territoire québécois sous permis est passé de 1,1 à 1,4 million d'hectares. Ces permis sont principalement concentrés dans les basses-terres du Saint-Laurent. L'ensemble de ces activités a engendré des revenus globaux de 200 000 \$ pour le gouvernement dont 55 000 \$ en redevances.

Produits pétroliers

Priorité d'action

- Assurer l'application de la réglementation relative à l'installation et à la gestion des équipements pétroliers.

Bilan des réalisations

Le ministère a émis 470 licences de maîtres installateurs et 175 permis à des entrepreneurs en équipements pétroliers. De plus, 13 343 permis aux exploitants d'un établissement à vocation commerciale ont été émis. Ces activités ont globalement engendré des revenus de 1 535 000 \$. Le ministère a assuré la formation et la qualification de 500 maîtres installateurs en équipements pétroliers à travers le Québec lors de 22 sessions de formation. Il a aussi procédé à la vérification et à l'autorisation de plus de 1500 plans d'équipements pétroliers tout en traitant plus de 50 000 appels téléphoniques relatifs à des installations pétrolières.

Le ministère est également intervenu dans la résolution des problèmes liés à quelque 200 fuites ou déversements majeurs de produits pétroliers. Par ailleurs, il a inspecté 2000 sites où des équipements pétroliers étaient en voie d'installation, de réparation ou de démantèlement tout en contrôlant quelque 1500 établissements commerciaux. Il a émis 149 avis d'infraction pour lesquels des poursuites ont été intentées.

Il a aussi réalisé une opération spéciale visant à contrôler l'état des citernes de produits pétroliers. Ainsi, à travers la province, 341 citernes ont été vérifiées. L'opération a permis d'émettre près de 900 avis de corrections; 36 avis d'infraction ont donné lieu à des poursuites légales.

Le ministère a mis en œuvre un système informatisé de traitement des données qui vise à simplifier le renouvellement des permis commerciaux et à enregistrer les équipements pétroliers des utilisateurs non commerciaux.

Dans un souci d'harmoniser les actions de différents intervenants gouvernementaux sur le terrain, une entente administrative a été signée avec le ministère de l'Environnement afin d'aider la clientèle aux prises avec un problème de contamination par des hydrocarbures.

Les mines

Responsable de la gestion des ressources minières québécoises, le ministère de l'Énergie et des Ressources doit aussi se préoccuper du développement de l'industrie minière. Ses activités touchent plus particulièrement l'exploration géologique et minière, la gestion des lois régissant l'activité minière ainsi que l'assistance technique, financière et scientifique à l'industrie.

Par l'exploration géologique et minière, le ministère veut obtenir des connaissances du territoire qui lui permettent de repérer les zones à potentiel minéral favorable et de promouvoir l'exploration minière au Québec. Il vise ainsi à assurer le renouvellement des réserves minières québécoises.

Le ministère cherche, par ailleurs, à promouvoir l'industrie minière en lui fournissant l'assistance technique, commerciale et financière, en produisant des statistiques et des analyses économiques et en assurant la gestion des redevances et des titres miniers.

En ce qui concerne l'assistance scientifique et technologique, le Centre de recherches minérales (CRM) met l'accent sur la réalisation de projets en commandite ainsi que sur le développement et l'optimisation des procédés d'exploitation et de traitement des substances minérales.

Enfin, le ministère fournit à la Société nationale de l'amiante (SNA) les crédits nécessaires à ses opérations.

Faits saillants

Le ministère a participé à 60 projets de levés et d'études géologiques, géochimiques et géophysiques qui ont été réalisés en collaboration avec plusieurs firmes privées et des universités. Ces projets ont nécessité des dépenses de 6,2 millions de dollars. Le ministère a apporté une aide financière à la prospection et à l'exploration minière dans certaines régions du Québec. En investissant 1,3 million de dollars en subventions, il a permis à 86 prospecteurs de l'Est du Québec de réaliser 38 projets. Il a accordé une aide similaire de 130 000 \$ dans l'Estrie et la Beauce. En 1992-1993, dans le cadre de l'Entente auxiliaire Canada-Québec sur le développement des régions du Québec (EADRQ), le ministère a géré un programme d'assistance financière à la prospection minière dans la région de Chapais-Chibougamau. Ainsi, des subventions qui totalisent 600 000 \$ ont été versées pour des activités de prospection.

Dans le but de favoriser l'exploration minière, quelque 90 rapports géoscientifiques ont aussi été publiés.

Par ailleurs, le ministère a fourni, notamment pour la réalisation d'études technico-économiques et la mise en place d'infrastructures de développement minéral, une assistance financière d'environ 2,8 millions de dollars. Il a aussi effectué des études et des travaux liés à la caractérisation et à la restauration des sites miniers, dont ceux d'East Sullivan et de Preissac. Il a produit des études statistiques et des analyses économiques et a aussi assuré la gestion des redevances et des titres miniers.

Le Centre de recherches minérales a réalisé 77 projets commandités par des entreprises du domaine minéral, notamment dans le secteur du fer. Le prix de revient de ces projets a été évalué à près de 3,6 millions de dollars. Le Centre a aussi entrepris la réalisation de cinq projets «précompétitifs» de longue durée, en collaboration avec des entreprises qui ont des expertises complémentaires. Enfin, en ce qui concerne l'analyse minière, il a effectué environ 760 000 déterminations sur 32 000 échantillons et ce, pour un coût de 1,3 million de dollars.

Enfin, une somme de 37,7 millions de dollars a été versée à la Société nationale de l'amiante (SNA). La majeure partie de cette somme a servi au paiement du service de la dette de la SNA. Cette dernière a complété, à l'automne 1992, la rationalisation de ses activités minières et manufacturières en cédant les intérêts de ses filiales qui étaient impliquées dans ces deux secteurs.

Perspectives

Au cours du prochain exercice, le ministère continuera à soutenir et à stimuler le développement de l'industrie minière québécoise par un ensemble de mesures qui visent à appuyer l'initiative du secteur privé, dans le meilleur intérêt des Québécois. Pour ce faire, le ministère entend notamment inciter l'industrie minière à utiliser les différents programmes disponibles dans l'Entente auxiliaire sur le développement minéral, signée le 14 décembre 1992.

Il stimulera l'exploration minière en offrant des services de qualité dans toutes les régions du Québec, en publiant des renseignements géoscientifiques, en apportant une assistance financière d'appoint et en proposant aux autorités gouvernementales des moyens pour faciliter le financement de l'industrie.

Il appuiera le développement de nouveaux gisements de minéraux par des études de potentiel pour diverses substances minérales.

Il mettra en œuvre de nouvelles dispositions réglementaires pour assurer la restauration d'emplacements miniers et continuera d'évaluer, lorsque requis, les conséquences des législations et des réglementations, proposées par les différents ministères, sur l'industrie des minéraux. Il publiera les lignes directrices en ce qui a trait à l'élaboration d'un plan de restauration pour les sites miniers. Il poursuivra également sa réflexion sur une éventuelle refonte de la *Loi concernant les droits sur les mines*.

Par ailleurs, il travaillera en collaboration avec des entreprises pour améliorer leur productivité par la recherche et le développement technologique, par le financement partiel d'études de démonstration et de marché et par la réalisation de travaux de recherches «précompétitives».

Exploration géologique et minérale

Les activités du ministère en ce domaine englobent la recherche géologique, l'assistance à l'exploration minière et la diffusion de l'information géoscientifique.

Priorités d'action

- Fournir en région des services qui favorisent les nouvelles découvertes et qui répondent aux besoins de la clientèle minière;
- Acquérir de nouvelles connaissances géoscientifiques qui permettent d'augmenter les chances de découverte dans les secteurs géologiques présentant un potentiel minéral intéressant;
- Réinterpréter et compiler sélectivement les données géoscientifiques existantes, pour en améliorer la valeur;
- Faire la promotion du potentiel minéral québécois de façon à susciter la venue de nouveaux investisseurs privés dans le domaine de l'exploration.

Recherche géologique

Bilan des réalisations

Par l'entremise de la recherche géologique, le ministère a effectué des travaux de cartographie. Il a aussi étudié des milieux géologiques capables de contenir des concentrations économiques de métaux usuels (cuivre, zinc, nickel), de métaux précieux (or, argent, platinoïdes), de métaux de haute technologie (terres rares), de minéraux industriels ou même, de diamants.

De plus, par l'entremise de sept bureaux régionaux qui ont reçu 16 000 demandes de service, le ministère a fourni une assistance technique aux spécialistes en exploration minière.

Assistance à l'exploration minière

Bilan des réalisations

L'Entente auxiliaire Canada-Québec sur le développement économique des régions du Québec a permis le financement, pour une deuxième année, du Programme d'assistance financière à la prospection minière dans l'Est du Québec. Dans le cadre de ce programme, le ministère a accordé des subventions qui totalisent plus de 1,2 million de dollars à 86 prospecteurs.

Dans le cadre de cette entente, le ministère a aussi géré un programme d'assistance financière à la prospection minière dans la région de Chapais-Chibougamau. Quinze prospecteurs ont reçu des subventions pour un montant total de 150 000 \$. De plus, une somme de 450 000 \$ a été allouée pour la mise en œuvre de neuf projets de compagnies d'exploration.

Une assistance financière de 130 000 \$, fournie à l'Assemblée de concertation et de développement de l'Estrie (ACDE), a contribué à augmenter l'effort de prospection en Estrie-Beauce et à promouvoir la prospection et l'exploration minières auprès de la population de cette région.

Accès à l'information géoscientifique

Bilan des réalisations

Pour faciliter l'accès à l'information, le ministère a édité et publié près de 90 rapports géologiques qui ont résulté des travaux effectués sur le territoire. Il a indexé, rendu disponibles et saisi les données bibliographiques de quelque 500 rapports de travaux d'exploration minière dans la banque de données «EXAMINE». Il a également traité, à peu près, 2000 demandes de documents d'information géologique.

Le ministère a procédé à l'implantation du SIGEOM, un système intégré d'information géominère à référence spatiale, qui facilitera grandement, à l'industrie minière, l'accès et le traitement de l'information géoscientifique disponible sur le territoire québécois, dans les domaines de la géologie, de la géochimie, de la géophysique, des gîtes minéraux, de la localisation des travaux de même que dans les dossiers d'exploration minière.

Industrie minérale, son développement, ses lois

Le ministère vise à promouvoir le développement de l'industrie minérale québécoise en favorisant, par des mesures appropriées, la mise en valeur, l'extraction, la transformation primaire et la commercialisation de la ressource. Il cherche aussi à connaître les contraintes liées au développement de la ressource et les meilleures stratégies pour favoriser l'essor de l'industrie et accroître sa compétitivité. À cette fin, il analyse les variables qui ont un effet sur l'état de la situation, sur l'évolution de chacun des secteurs de l'industrie minérale de même que sur l'environnement économique et réglementaire dans lequel elle évolue. Enfin, il assure la mise en œuvre des dispositions législatives qui encadrent l'exercice de l'activité minière au Québec.

Assistance financière à l'industrie

Bilan des réalisations

Dans le cadre des mesures d'assistance financière à l'industrie, le ministère a versé 2,9 millions de dollars. Il a remis à l'Institut de l'amiante une somme de 1,25 million de dollars à des fins de recherche, de développement et de promotion de l'usage sécuritaire de l'amiante. Il a aussi versé quelque 500 000 \$ à diverses entreprises pour des études technico-économiques et pour la réalisation de travaux d'expérimentation.

Par ailleurs, en vertu du programme spécial d'aide à la région Chapais—Chibougamau, une somme de 1,15 million de dollars a été versée pour faciliter la réalisation de travaux d'exploration et de mise en valeur destinés à découvrir de nouvelles réserves de minerai dans les mines actuellement en exploitation dans cette région.

Le ministère a poursuivi, avec la collaboration du ministère de l'Environnement, des études et des travaux en vue de la caractérisation et de la restauration des parcs à résidus miniers qui lui appartiennent et pour lesquels il a affecté une somme de 900 000 \$. Des travaux correcteurs ont ainsi été réalisés principalement aux parcs East Sullivan et Preissac en Abitibi alors que divers essais et suivis étaient poursuivis ailleurs.

Le ministère a également complété son programme pour rendre plus sécuritaires les ouvertures dangereuses situées sur des sites miniers abandonnés, localisés sur les terres du domaine privé. Ceci porte à 266 le nombre d'ouvertures jugées dangereuses et rendues sécuritaires depuis 1988. Au cours de l'exercice, 39 ouvertures situées majoritairement dans la région de Gatineau ont fait l'objet de travaux pour un montant de 126 000 \$. Enfin, une somme de 25 800 \$ a été versée à la municipalité de la paroisse d'Oka pour effectuer des travaux afin de rendre plus sécuritaire l'ancienne propriété minière de St. Lawrence Cololumbium.

Enfin, l'Entente auxiliaire Canada-Québec sur le développement minéral, conclue en juillet 1985, a pris fin en mars 1991 à l'exception du programme d'assistance à l'industrie de l'amiante qui a pris fin le 31 mars 1993. Cette entente auxiliaire a été renouvelée le 14 décembre 1992 pour la période 1992-1998.

Statistiques et économie minérale

Bilan des réalisations

Pour des fins de production de statistiques, le ministère a poursuivi ses collectes de données en procédant, entre autres choses, au recensement annuel des mines, des carrières et des sablières (600 questionnaires), au relevé annuel des dépenses d'exploration, de mise en valeur, d'immobilisations et de réparations (470 questionnaires) et aux enquêtes mensuelles de la production minérale (230 questionnaires par mois). Par ailleurs, le ministère a exécuté, au cours de l'année, des travaux dans le domaine de l'informatique qui visent à améliorer la qualité du traitement de l'information.

Plusieurs études ont été réalisées afin de guider les orientations et les actions du ministère à l'égard de l'industrie minière. Le suivi qui porte sur l'environnement économique national et international des principales substances minières s'est continué pour l'amiante, le bioxyde de titane, le cuivre, le minerai de fer, l'or et le zinc. Ce suivi permet de répondre aux demandes de renseignements internes et externes du ministère.

Redevances et titres miniers

Bilan des réalisations

Le ministère attribue les titres miniers de manière à favoriser la mise en valeur des richesses naturelles du sous-sol québécois, tout en tenant compte des autres possibilités d'utilisation du territoire. De plus, il veille au respect des diverses obligations et conditions établies par les lois minières.

Malgré le fait qu'un peu plus de 13 000 nouveaux claims aient été enregistrés en cours d'exercice, l'inventaire des claims actifs a diminué légèrement pour atteindre 110 000 titres en fin d'année. Cette diminution est causée en grande partie par le contexte économique difficile qui a affecté l'industrie au cours de la période.

L'administration de la *Loi concernant les droits sur les mines* (L.R.Q., c. D-15) a permis de percevoir des droits totalisant 29,4 millions de dollars. Les entreprises minières ont, par ailleurs, bénéficié de crédits de droits remboursables qui s'élèvent à 27,4 millions de dollars en raison des investissements admissibles effectués depuis avril 1985. La possibilité d'une refonte de cette loi a fait l'objet d'une réflexion durant l'exercice.

Enfin, des efforts soutenus ont été consentis afin d'optimiser les processus administratifs et d'améliorer continuellement l'accessibilité et la qualité des services offerts à la clientèle.

Assistance scientifique et technologique

Par le Centre de recherches minérales (CRM), le ministère contribue au développement des entreprises québécoises qui exercent leurs activités dans les domaines de l'exploration, l'exploitation, le traitement des minerais, la transformation et l'utilisation des substances minérales. Sa mission est de mettre en œuvre, d'adapter et d'optimiser les procédés d'exploitation et de traitement des substances minérales, tout en offrant des services d'analyse minérale. La valeur des 77 projets commandités et réalisés pour les clients du domaine minéral représente un prix de revient d'environ 3,6 millions de dollars. Le secteur du fer a retenu à lui seul environ 52 % de l'effort total. Les métaux précieux, les minéraux industriels et les métaux de base suivent dans l'ordre.

L'exercice 1992-1993 aura été marqué par le démarrage de projets de nature «précompétitive» dans deux secteurs d'activités. Dans le secteur du fer, quatre projets d'une valeur de 1,4 million de dollars sont en voie de réalisation; dans le secteur de l'or, un projet est en cours pour un montant de 220 000 \$. D'autres projets sont à l'étape de l'élaboration dans les secteurs des métaux de base et des minéraux industriels dont l'amiante.

Le Centre de recherches minérales a déployé beaucoup d'efforts auprès de sa clientèle pour faire connaître les avantages fiscaux reliés à des activités de recherche et de développement, soit sous forme de crédits d'impôts, soit sous forme de dépenses déductibles. La satisfaction de la clientèle continue d'être une préoccupation du CRM et une démarche interne visant l'amélioration des processus de travail est en cours.

Les revenus du Centre de recherches minérales, soit 3,2 millions de dollars, ont été versés au Fonds consolidé du gouvernement du Québec. Ces revenus lui permettent d'autofinancer plus de 30 % de toutes ses activités.

Applications industrielles

Bilan des réalisations

Plusieurs projets importants, destinés à l'amélioration de la qualité des produits de minerais de fer, ont été réalisés. En ce sens, la participation aux activités internationales ISO (International Standards Organization) s'est poursuivie afin de demeurer à la fine pointe des exigences internationales en ce qui a trait aux normes de qualité des produits de minerais de fer.

Les travaux effectués ont porté principalement sur l'amélioration de la réductibilité et la diminution du gonflement des boulettes acides de minerais de fer destinées aux hauts fourneaux, sur la préparation de boulettes à basse teneur en silice et sur la mise au point de méthodes d'évaluation des propriétés pyrométallurgiques des boulettes destinées aux usines de réduction directe ou aux hauts fourneaux telles que, la réduction sous charge, la résistance au collage, etc.

Un projet novateur, réalisé à l'échelle semi-industrielle, a été amorcé à la station d'essais pour améliorer les procédés de traitement des «brasques usées» qui constituent une préoccupation environnementale pour les alumineries. Les excellents résultats obtenus jusqu'à maintenant permettront de poursuivre ce développement durant la prochaine année.

Par ailleurs, plus de 250 travaux de caractérisation de diverses substances minérales ont été complétés pour la clientèle de l'industrie minière et de première transformation.

Divers autres projets et procédés ont été mis en œuvre. Ils ont porté sur le développement d'un procédé innovateur de purification de sable marin des Îles-de-la-Madeleine, sur la mise au point d'un procédé de «microbouletage» et de cuisson de poussières de scories de titane ainsi que sur la calcination de terre contaminée aux hydrocarbures pour mieux répondre aux exigences environnementales. Plusieurs autres travaux ont porté aussi sur la valorisation des minéraux industriels québécois comme le mica, la perlite, la silice, le kaolin, la wollastonite, le calcaire et la magnésite.

En ce qui concerne l'optimisation et l'automatisation des procédés, les activités ont porté principalement sur l'analyse des besoins et des stratégies de développement, l'évaluation, le développement et l'implantation de stratégies de contrôle et la simulation de procédés.

Le Centre de recherches minérales a assuré, tout au cours de l'année, un service conseil-expert sur le hissage et l'entretien des treuils, auprès des compagnies minières. Il a collaboré à la rédaction d'un manuel d'entretien sur les treuils ainsi qu'à la préparation d'un document qui traite des changements apportés au *Règlement sur la santé et la sécurité du travail dans les mines*.

Développement technologique

Bilan des réalisations

Le CRM a entrepris la réalisation de cinq projets «précompétitifs». Ces projets de recherche, effectués pour des entreprises regroupées, ont une durée moyenne de deux à trois ans et sont réalisés par le CRM en collaboration avec des partenaires de recherche possédant une expertise complémentaire à la sienne.

Dans le secteur du fer, les projets ont porté sur le développement d'un lit protecteur pour les grilles des fours de cuisson des boulettes de fer, sur le développement d'un analyseur en continu des diamètres des boulettes crues, sur le développement d'un capteur d'humidité et le développement d'un analyseur en continu de la silice dans un concentré de fer. Dans le secteur de l'or, on a cherché à régénérer le charbon activé par le rayonnement infrarouge et les micro-ondes.

Le Programme de neutralisation des eaux de drainage de l'environnement minier (NEDEM) s'est poursuivi avec des projets qui ont nécessité des dépenses de 640 000 \$, dont 450 000 \$ en contrats à des entreprises externes. Ce programme est renouvelé pour une période de cinq ans et est désormais intégré à l'Entente auxiliaire Canada-Québec sur le développement minéral (EADM) dont le volet recherche et innovation de 21 millions de dollars comprend, pour le Programme NEDEM, un montant de 4 millions de dollars.

Le ministère a fourni, par l'entremise du Centre de recherches minérales, des services d'analyse minérale à ses entités sectorielles de même qu'aux divers clients de l'industrie minérale. Le laboratoire d'analyses du CRM a reçu 32 000 échantillons et procédé à 760 000 déterminations pour un coût de 1,3 million de dollars dont 540 000 \$ pour la Direction générale de l'exploration géologique et minière.

Assistance à la Société nationale de l'amiante

La Société nationale de l'amiante poursuit des efforts de recherche et de développement par l'intermédiaire de sa filiale Ceram-SNA inc., un centre de recherches sur l'amiante. La SNA doit aussi administrer un passif directement lié à l'exploitation antérieure de ses activités et celles de ses filiales. Les besoins en fonds de la SNA sont comblés par crédits budgétaires.

Depuis 1986, les opérations minières de la Société nationale de l'amiante (SNA) étaient sous la responsabilité de LAB Chrysotile, une société en commandite regroupant les trois producteurs miniers de la région de Thetford Mines, soit Société Asbestos ltée, Mines d'amiante Bell ltée et Lac d'Amiante du Québec. La SNA a complété, en septembre 1992, son programme de rationalisation de ses activités minières et manufacturières en vendant ses intérêts dans les filiales Société Asbestos limitée (SAL), les Mines d'Amiante Bell limitée (Bell) et Atlas Turner inc. (Atlas). Elle avait entrepris ces démarches en 1991 afin de se retirer complètement du secteur minier.

Direction supérieure et soutien administratif

Gestion interne et soutien administratif

Le ministère dispose de services conseils de qualité pour assurer les fonctions de gestion interne et de soutien administratif.

Ces services conseils touchent différents domaines, dont les ressources humaines, financières, matérielles et informationnelles. S'ajoutent à ces responsabilités d'ordre administratif les services conseils de gestion des affaires autochtones, de l'établissement de politiques et d'évaluations de même que de la coordination de dossiers de relations intergouvernementales et de politiques environnementales. Les services conseils propres au ministère s'étendent également à la vérification interne, aux communications, au projet de réalignement opérationnel et stratégique ainsi qu'au secrétariat exécutif.

Bilan des réalisations

Le ministère a démarré le projet d'implantation de la gestion du rendement au travail par attentes significatives dans toutes ses unités administratives. Ce programme a comporté deux jours de formation intensive sur le sujet pour les gestionnaires et des sessions de sensibilisation destinées à tous les employés.

Au chapitre des programmes d'égalité en emploi, le ministère comptait dans son personnel, 6 personnes ayant des limitations permanentes et 31 personnes représentant les différentes communautés culturelles. En ce qui a trait à la représentativité féminine, le ministère comptait 13 % de femmes au sein de son personnel d'encadrement et 15 % de femmes dans son personnel professionnel. Le ministère a élaboré son Programme intégré d'accès à l'égalité qui doit prendre effet en 1993-1994; ce programme prévoit des mesures qui vont s'échelonner de 1993 à 1997 pour tous les groupes cibles.

En ce qui regarde la décision gouvernementale de fermer les directions de la comptabilité dans les ministères et les organismes, le ministère a procédé à l'intégration des opérations autrefois réalisées par le Bureau du contrôleur des finances.

Sur le plan budgétaire, le ministère a travaillé à l'implantation de mesures de réduction des dépenses prévues en 1993-1994.

Dans le domaine de la gestion des revenus, l'analyse détaillée de toutes les pratiques actuelles a été complétée pour améliorer et uniformiser le travail

effectué. Un prototype du système de gestion des revenus a été mis en place en prévision du remplacement du système SYGBEC-Revenus, en 1993-1994.

Dans le secteur des technologies de l'information, les conséquences des restrictions imposées par le gouvernement ont été particulièrement importantes. Des efforts réels ont été déployés pour que les dépenses du secteur soient limitées aux seuls projets d'investissement rentables, essentiels ou qui ne peuvent être reportés, tels le projet SIGEOM, le développement du système de gestion des produits pétroliers, l'implantation de l'infrastructure technologique des bureaux régionaux et l'acquisition de la technologie pour la télé-détection.

Pour faire suite à la création du ministère des Forêts, le ministère a mis au point et a commencé à appliquer le plan de réaménagement de l'Atrium pour regrouper en un même édifice tout l'effectif du ministère en poste à Québec. Parallèlement, le ministère assurait l'exécution des travaux d'aménagement des 27 bureaux locaux et régionaux et ceux du Fonds de la réforme cadastrale du Québec.

Affaires juridiques

En ce qui concerne les questions juridiques, le ministère est intervenu dans un dossier important au Bureau international du travail à Genève, en Suisse. Une plainte avait été déposée auprès de ce Bureau dans le cadre de la *Loi assurant la continuité des services d'électricité d'Hydro-Québec* (1990, chapitre 9) et de la *Loi abrogeant la Loi assurant la continuité des services d'électricité d'Hydro-Québec* (1991, chapitre 53). Le Bureau international du travail a rejeté les arguments de la partie syndicale et a approuvé la position du gouvernement du Québec.

Projet de réalignement opérationnel et stratégique

Le ministère a aussi constitué, au cours du dernier trimestre, la Direction du projet de réalignement opérationnel et stratégique. Par ce projet, le ministère vise à évaluer la pertinence des produits et des services rendus, à optimiser un mode de gestion qui s'inspire des concepts et des principes de la gestion de la qualité totale.

Communications

Bilan des réalisations

Le ministère a réalisé de nombreuses activités de communication, de relations publiques et de relations de presse intégrées, pour bon nombre d'entre elles, dans une programmation annuelle.

En ce qui concerne le Secteur des terres, plusieurs activités ont été réalisées au regard du projet de réforme du cadastre québécois. Il s'agit, notamment, d'une campagne de sensibilisation qui vise à faire connaître aux interlocuteurs municipaux les nouvelles règles relatives à cette réforme; de la production d'un dépliant pour informer les propriétaires fonciers de la nouvelle tarification et des avantages liés à la rénovation cadastrale; de l'élaboration d'une stratégie de communication à l'intention des arpenteurs-géomètres.

Dans le même secteur, il importe de mentionner la présentation d'un stand d'information sur les programmes régionaux de développement de la villégiature au Salon de l'Union des municipalités régionales de comté du Québec, de même que l'organisation de rencontres de presse simultanées à Québec, Montréal et Chicoutimi au sujet du dossier de l'occupation sans droit.

De plus, pour faire suite à la création du ministère des Forêts et au déménagement de certains bureaux locaux, des activités de relations publiques ont été entreprises auprès des représentants municipaux concernés.

Par ailleurs, le contenu d'un sondage a été élaboré afin d'évaluer la satisfaction de la clientèle par rapport aux services offerts à l'échelle régionale.

En ce qui concerne les actions de communication réalisées dans le Secteur des mines, le ministère a été très actif dans le domaine de la promotion en participant notamment au Séminaire d'information sur la recherche géologique de Québec, au Congrès des prospecteurs et des entrepreneurs du Canada, au Congrès de l'Association des prospecteurs du Québec (APQ), au Salon de l'épargne-placements de Montréal, à la Semaine minière au Québec ainsi qu'à plusieurs foires industrielles et commerciales, tant à l'échelle régionale que locale.

De plus, le ministère a publié les revues annuelles *L'industrie minière du Québec* et *La ressource minière* (en français et en anglais) qui renseignent sur les activités de l'industrie minière québécoise. Par ailleurs, plusieurs documents d'information ont été publiés pour promouvoir les produits et services du Centre de recherches minérales.

En ce qui a trait aux activités de communication réalisées avec le Secteur de l'énergie, le ministère a assuré un suivi constant des opérations liées à la commission parlementaire sur la proposition de plan de développement 1993 d'Hydro-Québec; la publication

du dépliant *L'électricité au Québec*, la bonification du bulletin d'information *Infogaz* et la publication des informations relatives au Programme des petites centrales hydroélectriques.

Le ministère a aussi collaboré avec le ministère des Affaires internationales à la préparation de la publication *Le choix de l'hydroélectricité*, parue en français, en anglais et en espagnol, à l'occasion du Sommet de Rio de Janeiro.

Dans le domaine des communications internes, le ministère a mis sur pied le Comité de communication interne qui a déposé une politique ministérielle.

Outre ces activités, le ministère a fourni d'autres services de communication tels la publication de journaux internes, le renseignement aux citoyens et la diffusion de documents, la production d'une revue de presse, le support aux activités audiovisuelles, la révision linguistique et la traduction de documents.

Planification et coordination

Politiques et évaluations

Bilan des réalisations

Dans un autre ordre d'idée, le ministère a été particulièrement actif dans la coordination de dossiers qui nécessitent une position ministérielle. Ainsi, dans le cadre de la mise en œuvre de la nouvelle politique gouvernementale de développement régional, le ministère a procédé à l'analyse des activités et des budgets pouvant faire l'objet d'une concertation accrue avec les conseils régionaux. Le ministère a également pris part aux travaux du groupe de travail interministériel sur la gestion des ressources.

Le ministère a de plus participé à différents travaux menés par le ministère des Affaires internationales qui visent à établir une position québécoise dans des dossiers à caractère international, soit les négociations de l'Accord de libre-échange Canada/États-Unis (ALÉ), de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALÉNA) et de l'Accord général sur les tarifs et le commerce (GATT). Il a aussi pris part au dossier de l'élimination des barrières au commerce interprovincial en préparant des analyses et avis sur cette question et en participant aux travaux du comité interministériel chargé d'évaluer les conséquences d'un élargissement du commerce interprovincial sur l'industrie québécoise. Plusieurs avis sur des mémoires et dossiers ont été soumis au Conseil des ministres et à différents comités interministériels. D'autres avis et analyses ont porté notamment sur la problématique de la contribution des secteurs au développement économique du Québec ainsi que sur des questions de nature corporative, financière et budgétaire liées aux sociétés d'État. À ce propos, le ministère a participé, entre autres, aux travaux liés à l'analyse du plan de développement de Société

québécoise d'exploration minière (SOQUEM) et à son financement, il a étudié le dossier de la privatisation des actifs miniers de la Société nationale de l'amiante (SNA).

Relations intergouvernementales et politiques environnementales

Dans ce domaine de plus en plus actif, le ministre voit à coordonner ses actions liées aux relations intergouvernementales et au volet environnemental.

En matière de relations intergouvernementales, les principales activités peuvent se résumer comme suit : élaboration et suivi d'une programmation à l'échelle ministérielle en matière d'affaires internationales ; coordination des actions ministérielles au cours de différentes rencontres tenues avec des représentants de la Nouvelle-Angleterre ou des dignitaires étrangers ; élaboration d'orientations ministérielles en matière intergouvernementale ; coordination des actions en matière de relations fédérales-provinciales.

Le ministère a pris position dans différents dossiers qui concernent l'environnement, notamment les diverses modifications apportées à la *Loi sur la qualité de l'environnement*. Il a participé à l'élaboration des positions gouvernementales et au suivi du Sommet de Rio. Il a assuré la coordination de nombreux dossiers environnementaux qui ont des incidences sur ses actions soit : la réforme de l'évaluation environnementale, le *Règlement sur les habitats fauniques*, la *Loi sur les réserves écologiques*, le *Règlement sur les déchets solides* et le *Règlement sur les normes d'intervention dans les forêts du domaine public*.

Affaires autochtones

En ce qui concerne les affaires autochtones, le ministère a coordonné différentes interventions et il a assuré également la liaison avec diverses clientèles autochtones, avec le Secrétariat aux affaires autochtones ainsi qu'avec d'autres ministères et sociétés d'État.

Le ministère a aussi coordonné les activités découlant de la mise en œuvre de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois (CBJNQ), notamment en ce qui a trait à l'application de la *Loi sur le régime des terres dans les territoires de la Baie-James et du Nouveau-Québec*.

Il a aussi étudié les aspects de la question autochtone dans différents dossiers de développement hydro-électrique tels ceux du complexe La Grande et du projet Grande-Baleine. Il a participé aux négociations sur la revendication territoriale globale du Conseil des Atikamekw et des Montagnais. Il a collaboré à l'élaboration de la politique gouvernementale en matière autochtone pilotée par le Secrétariat aux affaires autochtones.

Enfin, le ministère a poursuivi différentes études à caractère historique relatives à la localisation des Autochtones sur le territoire du Québec ainsi que sur la connaissance des nations algonquines et criées. Une série de publications, sous le titre *Études amérindiennes* a d'ailleurs été diffusée afin de faire connaître le résultat de ces travaux.

Annexes

Annexe 1

Fonctions et pouvoirs de la ministre de l'Énergie et des Ressources

Les fonctions et pouvoirs de la ministre de l'Énergie et des Ressources, définis à l'article 12 de la *Loi sur le ministère de l'Énergie et des Ressources* (L.R.Q., chapitre M-15.1) comprennent :

- la gestion et l'octroi des droits de propriété et d'usage des ressources forestières, hydrauliques, minérales et énergétiques du domaine public ;
- la gestion des terres du domaine public, conformément à la *Loi sur les terres du domaine public* (chapitre T-8.1) ;
- l'élaboration et l'exécution de plans et de programmes pour la mise en valeur, l'exploitation et la transformation au Québec des ressources forestières, hydrauliques, minérales et énergétiques ;
- l'établissement de laboratoires de recherches minéralogiques, métallurgiques, hydrauliques, forestières et énergétiques ;
- la construction et l'entretien de chemins sur les terres du domaine public ;
- l'aménagement, la conservation et l'amélioration des terres du domaine public ;
- l'établissement et la gérance de la cartographie et des réseaux géodésiques officiels du Québec et l'intégration des arpentages et de la cartographie effectués pour le gouvernement du Québec ;
- la prestation, sur demande et à titre onéreux, de services spécialisés de prise de vue aérienne, de cartographie, de géodésie, de télédétection, d'arpentage et de cadastre ainsi que la diffusion de l'information dans ces domaines ;
- l'arpentage des terres du domaine public ;
- le maintien et le respect de l'intégrité territoriale du Québec ;
- le contrôle et l'exploitation des ressources hydrauliques concédées ;
- l'accélération de l'expansion d'Hydro-Québec en lui assurant, notamment, l'exploitation des forces hydrauliques disponibles ;
- le maintien des approvisionnements en énergie ;
- l'élaboration de programmes de conservation de l'énergie ;
- la surveillance de la qualité des produits énergétiques et de la sécurité de leur distribution ;
- la tenue de registres des droits concédés qui se rapportent au domaine public ;
- l'application des lois sur l'arpentage, le cadastre, la cartographie et les ressources forestières, minérales, hydrauliques et énergétiques.

La ministre de l'Énergie et des Ressources a également la responsabilité des organismes suivants :

- Hydro-Québec (L.R.Q., c. H-5) ;
- Société de développement de la Baie James (L.R.Q., c. D-8) ;
- Régie du gaz naturel (L.R.Q., c. R-8.02) ;
- Société québécoise d'initiatives pétrolières (L.R.Q., c. S-22) ;
- Société québécoise d'exploration minière (L.R.Q., c. S-19) ;
- Société nationale de l'amiante (L.R.Q., c. S-18.2)

Annexe 2

Lois administrées par le ministère de l'Énergie et des Ressources et règlements afférents

En référence à sa loi constitutive, la *Loi sur le ministère de l'Énergie et des Ressources* (L.R.Q., chapitre M-15.1), le ministère de l'Énergie et des Ressources administre les lois suivantes :

Loi sur l'administration régionale crie (L.R.Q., c. A-6.1);

Loi sur l'arpentage (L.R.Q., c. A-22);

Loi sur les biens en déchéance ou confisqués (L.R.Q., c. B-5);

Loi sur le cadastre (L.R.Q., c. C-1);

Loi approuvant la Convention de la Baie James et du Nord québécois (L.R.Q., c. C-67);

— *Règlement sur l'admissibilité aux bénéficiaires de la Convention de la Baie James et du Nord-Est québécois* (R.R.Q. 1981, C-67, r.1 p. 4-463);

Loi approuvant la convention du Nord-Est québécois (L.R.Q., c. C-67.1);

— *Règlement sur l'admissibilité aux bénéficiaires de la Convention du Nord-Est québécois*, R.R.Q. 1981, c. C-67.1, r.1 p. 4-469;

Loi sur le développement de la région de la Baie James (L.R.Q., c. D-8), à l'exception des articles 34 à 40 dont l'application est confiée au ministre des Affaires municipales;

Loi sur la distribution du gaz (L.R.Q., c. D-10) modifiée par 1991, chapitre 33 et 74;

— Ordonnance sur les certificats d'enregistrement des distributeurs de gaz et de pétrole liquéfiés — R.R.Q. 1981, c. D-10, r.1, p. 5-101;

— Ordonnance sur les certificats de compétence en matière de gaz — R.R.Q. 1981, c. D-10, r.2, p. 5-107 modifiée par l'ordonnance S-29 du 3 septembre 1982;

— *Règlement sur le gaz et la sécurité publique* — Décret 708-83 du 13 avril 1983 modifié par les décrets 1240-84 du 30 mai 1984, 1282-85 du 26 juin 1985, 945-86 du 25 juin 1986, 946-86 du 25 juin 1986, 1491-87 du 30 septembre 1987, 870-89 du 7 juin 1989 et 1581-90 du 14 novembre 1990;

— *Règlement sur la production du rapport annuel des distributeurs de gaz canalisé sur les réseaux de distribution* — R.R.Q. 1981, c. D-10, r.5, p. 5-235;

— Ordonnances sur les rapports des distributeurs de gaz dans les cas des sinistres où le gaz est en cause — R.R.Q. 1981, c. D-10, r.6, p. 5-237;

— *Règlement sur le remboursement des dépenses occasionnées à la Régie de l'électricité et du gaz par l'exécution de la Loi sur la distribution du gaz* — Décret 2073-84 du 19 septembre 1984 modifié par les décrets 1681-85 du 20 août 1985 et 944-86 du 25 juin 1986.

Loi concernant les droits sur les mines (L.R.Q., c. D-15);

— *Règlement sur les frais et les travaux d'exploration minière et de mise en valeur visés au paragraphe d) de l'article 18 de la Loi concernant les droits sur les mines* — R.R.Q. 1981, c. D-15, r.1, p. 5-253;

— *Règlement sur les taux d'intérêt des droits sur les mines* — Décret 2047-85 du 3 octobre 1985;

Loi sur l'exportation de l'énergie électrique (L.R.Q., c. E-23);

Loi sur Hydro-Québec (L.R.Q., c. H-5);

— *Règlement numéro 411 établissant les conditions de fourniture de l'électricité* — Décret 477-87 du 25 mars 1987 modifié par les décrets 354-89 du 8 mars 1989, 1693-89 du 1^{er} novembre 1989 et 1354-90 du 19 septembre 1990;

— *Règlement sur l'exercice du pouvoir du conseil d'administration d'Hydro-Québec*, sa régie interne et d'autres mesures administratives s'appliquant à l'entreprise — R.R.Q. 1981, c. H-5, r.1, p. 6-073 modifié par les décrets 2500-82 du 3 novembre 1982, 1008-83 du 18 mai 1983 et 355-89 du 8 mars 1989;

— *Règlement numéro 462 concernant le Règlement sur l'exercice du pouvoir du conseil d'administration d'Hydro-Québec et d'autres mesures administratives s'appliquant à l'entreprise* — Décret 355-89 du 8 mars 1989;

— *Règlement sur le régime de retraite d'Hydro-Québec* — Décret 15-82 du 6 janvier 1982 modifié par les décrets 2201-84 du 3 octobre 1984, l'erratum du 20 février 1985, les décrets 1742-86 du 26 novembre 1986 et 1011-88 du 22 juin 1988;

— *Règlement numéro 499 d'Hydro-Québec établissant les tarifs d'électricité et les conditions de leur application* — Décret 489-90 du 11 avril 1990 modifié par le décret 1215-90 du 22 août 1990;

— *Règlement numéro 503 établissant les tarifs d'électricité et les conditions de leur application pour les producteurs en serres* — Décret 1707-90 du 12 décembre 1990.

Loi sur les mines (L.R.Q., c. M-13.1) à l'exception des dispositions concernant les chemins miniers autres que secondaires dont la responsabilité est assumée par

le ministre des Transports (modifiée par 1991, chapitres 23 et 33);

- *Règlement sur la délégation de l'exercice des pouvoirs attribués au ministre de l'Énergie et des Ressources par la Loi sur les mines*, à l'exception de ceux relatifs au pétrole, au gaz naturel, à la saumure et aux réservoirs souterrains — Arrêté ministériel numéro 92029 du 29 janvier 1992;
- Arrêté ministériel sur la délégation de l'exercice des pouvoirs relatifs au pétrole, gaz naturel, saumure et réservoirs souterrains attribués au ministre par la *Loi sur les mines* — Arrêté ministériel du 23 septembre 1988 modifié par l'arrêté ministériel du 14 décembre 1992;
- Arrêté ministériel sur la désignation des bureaux régionaux — Arrêté ministériel du 17 octobre 1988 modifié par l'arrêté ministériel du 30 août 1989;
- *Règlement sur le pétrole, le gaz naturel, la saumure et les réservoirs souterrains* — Décret 1539-88 du 12 octobre 1988 modifié par le décret 1081-90 du 1^{er} août 1990;
- *Règlement sur les substances minérales autres que le pétrole, le gaz naturel et la saumure* — Décret 1443-88 du 21 septembre 1988 modifié par l'erratum du 7 décembre 1988 et le décret 1217-91 du 4 septembre 1991.

Loi sur le ministère de l'Énergie et des Ressources (L.R.Q., c. M-15.1);

- *Règlement sur la signature de certains actes, documents et écrits du ministère de l'Énergie et des Ressources* — Décret 106-91 du 3 janvier 1991, remplacé par le Décret 972-92 du 30 juin 1992, modifié par le décret 450-93 du 31 mars 1993.

Loi sur le mode de paiement des services d'électricité et de gaz dans certains immeubles (L.R.Q., c. M-37) modifiée par 1991, chapitre 54;

Loi favorisant la réforme du cadastre québécois (L.R.Q., c. R-3.1);

Loi sur la régie du gaz naturel (L.R.Q., c. R-8.02);

- Ordonnance comptable sur l'amortissement et les retraits d'actifs, compte 486.00 — R.R.Q. 1981, c. R-6, r.1, p. 8-791;
- Ordonnance comptable sur la capitalisation des avantages sociaux — R.R.Q. 1981, c. R-6, r.3, p. 8-795;
- Ordonnance sur la classification uniforme de comptes des distributeurs de gaz au chapitre des immobilisations — R.R.Q. 1981, c. R-6, r.4, p. 8-797;
- Ordonnance sur la compensation du coût des capitaux engagés durant la construction — R.R.Q. 1981, c. R-6, r.5, p. 8-811;

- Ordonnance sur la conservation des registres et des documents des distributeurs de gaz — R.R.Q. 1981, c. R-6, r.7, p. 8-815;
- Ordonnance sur la contribution pour aider à la construction — R.R.Q. 1981, c. R-6, r.10, p. 8-827;
- Ordonnance sur les dépôts exigés par les distributeurs de gaz — R.R.Q. 1981, c. R-6, r.13, p. 8-835;
- *Règlement sur les droits exigibles des distributeurs de gaz en vertu de la Loi sur la Régie du gaz naturel* — Décret 2072-84 du 19 septembre 1984;
- Ordonnance sur une procédure sommaire d'ajustement des tarifs des distributeurs de gaz assujettis à la Régie du gaz naturel en fonction des modifications dans les taux et les droits d'achat du gaz — R.R.Q. 1981, c. R-6, r.16, p. 8-843;
- Ordonnance sur le rapport annuel des distributeurs de gaz — R.R.Q. 1981, c. R-6, r.18, p. 8-855;
- Ordonnance sur le rapport mensuel des distributeurs de gaz — R.R.Q. 1981, c. R-6, r.20, p. 8-859;
- Ordonnance comptable relative à la règle du minimum à des fins d'immobilisations — R.R.Q. 1981, c. R-6, r.21, p. 8-867;
- Règles de procédure et de pratique de la Régie du gaz naturel — Décret 713-90 du 23 mai 1990 modifié par l'erratum du 4 juillet 1990.

L'article 3 et la section VIII de la *Loi sur le régime des eaux* (L.R.Q., c. R-13)

- *Règlement sur le domaine hydrique public* — Décret 9-89 du 11 janvier 1989 modifié par le décret 779-89 du 24 mai 1989.

Loi sur le régime des terres dans les territoires de la Baie James et du Nouveau-Québec (L.R.Q., c. R-13.1)

Loi sur la Société de développement autochtone de la Baie James (L.R.Q., c. S-9.1);

Loi sur la Société Eeyou de la Baie James (L.R.Q., S-16.1);

Loi sur la Société nationale de l'amiante (L.R.Q., c. S-18.2)

- *Règlement sur la date à laquelle l'exercice financier de la Société nationale de l'amiante se termine* — R.R.Q. 1981, c. S-18.2 r.1, p. 10-245.

Loi sur la Société québécoise d'exploitation minière (L.R.Q., c. S-19);

Loi sur la Société québécoise d'initiatives pétrolières (L.R.Q., c. S-22)

- *Règlement autorisant l'acquisition d'actions d'autres compagnies par la Société québécoise*

d'initiatives pétrolières — Décret 573-90 du 25 avril 1990;

- *Règlement ratifiant certains actes de SOQUIP* — Décret 573-90 du 25 avril 1990;
- *Règlement général d'emprunt de la SOQUIP* — Décret 573-90 du 25 avril 1990;
- *Règlement d'emprunt de la SOQUIP auprès de la Banque Nationale du Canada* — Décret 573-90 du 25 avril 1990;
- *Règlement sur les emprunts de la SOQUIP* — Décret 573-90 du 25 avril 1990;
- *Règlement sur la régie interne de SOQUIP* — Décret 573-90 du 25 avril 1990.

Loi sur les systèmes municipaux et les systèmes privés d'électricité (L.R.Q., c. S-41);

Loi sur les terres du domaine public (L.R.Q., c. T-8.1);

- *Règlement sur les cessions, à titre gratuit, de terres pour usage d'utilité publique* — Décret 232-89 du 22 février 1989;
- *Règlement sur la disposition de certains biens excédentaires* — Décret 234-89 du 22 février 1989;
- *Règlement sur les frais d'attestation d'enregistrement et de recherche au terrier* — Décret 235-89 du 22 février 1989;
- *Règlement sur les frais exigibles lors du transfert de l'administration d'une terre* — Décret 236-89 du 22 février 1989;
- *Règlement sur la régularisation de certaines occupations de terres du domaine public* — Décret 233-89 du 22 février 1989;
- *Règlement sur la vente, la location et l'octroi de droits immobiliers sur les terres du domaine public* — Décret 231-89 du 22 février 1989;
- *Règlement sur la location des terres du domaine public aux fins de l'aménagement, de l'exploitation et du maintien d'une centrale de production d'hydroélectricité de 25MW et moins par un producteur privé* — Décret 1317-90 du 12 septembre 1990.

Loi sur les titres de propriété dans certains districts électoraux (L.R.Q., c. T-11);

Loi sur l'utilisation des produits pétroliers (L.R.Q., c. U-1.1)

- *Règlement sur les produits pétroliers* — Décret 753-91 du 29 mai 1991.

Annexe 3

Cadres supérieurs et intermédiaires au ministère de l'Énergie et des Ressources

Sous-ministre
François Geoffrion

Secrétaire du ministère
Louise Labelle (par intérim)

Directeur de la vérification interne
Alain Chassé

Directeur du projet de réaligement opérationnel et stratégique
Robert Deffrasnes

Directeur général de la planification et de la coordination
Yves Rancourt

Directeur des affaires autochtones
Guy Lévesque

Directeur des politiques et de l'évaluation
René Paquette

Directeur des relations intergouvernementales et des politiques environnementales
Marcel Desjardins

Directrice des communications
Louise Labelle

Service des stratégies et des moyens de communication
Laurent Émond

Service des renseignements et du soutien à l'information
Bernard Beaudin

Sous-ministre adjoint aux Services à la gestion
Jean Renaud Poirier

Directeur des ressources humaines
Alain Blouin

Service de l'organisation administrative et de la dotation
André Desgagnés

Service du développement et des relations professionnelles
Pierre Grenier

Service de la rémunération et des avantages sociaux
Marianne L. Paré

Directeur des ressources financières
Jacques Blouin

Service du budget et des revenus
Karl Gosselin

Service des contrôles financiers
Pierre Bergeron

Directeur des ressources informationnelles
André Bissonnette

Service du développement des systèmes
Denys Hawey

Service des infrastructures technologiques
Guy Nadeau

Directrice des ressources matérielles
Lise Hamelin

Directeur général des opérations régionales
Yvon Fortin

Directeur régional du Bas-Saint-Laurent—Gaspésie
Benoît Sasseville

Directeur régional de Montréal
Paul-Émile Vallée

Directeur régional du Saguenay—Lac St-Jean
Gilles Gagnon

Directeur régional de l'Outaouais
Albiny Bourret

Directeur régional de Québec
Guy Bouchard

Directrice régionale de l'Abitibi-Témiscamingue
Monik Duhaime

Directeur régional de Trois-Rivières
André Trempe

Directeur régional de la Côte-Nord
Conrad Drolet

Sous-ministre associé à l'Énergie
Denis L'Homme

Directeur du Bureau de l'efficacité énergétique
Gaby Polisois

Service des programmes
Claude-Bernard Charrier

Directeur général de la planification
Jean-Pierre Pellegrin

Directeur des études et statistiques
Florent Côté

Directeur des politiques
Claude Desjarlais

Directrice générale des hydrocarbures
Louise Ouellet

Directeur du gaz et du pétrole
Alain Lefebvre

Directeur des produits pétroliers
Pierre Lavallée

Service à la clientèle
Jean-Paul Cantin (par intérim)

Service des équipements pétroliers
Daniel Richard (par intérim)

Directeur général de l'électricité
Bruno Duchesne

| | |
|---|---|
| Directeur de la demande et de l'aménagement électrique Mario Bouchard | Service de l'intégrité du territoire Monique Léonard |
| Directeur des droits hydrauliques et des tarifs Pierre Dupont | Service de l'aménagement des terres Réal Perron |
| Sous-ministre associé aux Terres Guy Morneau | Sous-ministre associé aux Mines Jacques Lebuis |
| Directeur de la planification et du développement Laval Pineault (par intérim) | Secrétaire administratif George Cockburn |
| Directeur des systèmes informationnels Pierre Leblanc | Sous-ministre adjoint à l'Exploration géologique et minérale Robert Lamarche |
| Directrice de la gestion administrative et diffusion Francine Beaulieu | Directeur de la recherche géologique Alain Simard (par intérim) |
| Division de l'information de gestion Alain Gauthier | Service géologique de Québec Jean-Marc Charbonneau |
| Division des services à la clientèle Patrice Hunt | Service géologique du Nord-Ouest Alain Simard |
| Service de l'arpentage Michel Cloutier (par intérim) | Directeur de l'assistance à l'exploration minière Jean-Louis Caty |
| Directeur des relevés techniques Claude de Saint-Riquier | Service de la géoinformation Bertrand Warren |
| Service de la géodésie Hubert Rousseau | Division de l'édition géoinformation Patrick Rissmann |
| Service de la cartographie Vacant | Directeur général de l'industrie minérale Gilles Mahoney |
| Division de la cartographie fondamentale Bernard Plante | Directeur des redevances et des titres miniers Raymond Boutin |
| Division de la cartographie thématique Julien Duval | Service de l'imposition minière Hélène Bélanger |
| Division des levés et données de base Raynald Cyr | Service des titres d'exploration Denis Fortin (par intérim) |
| Centre de télédétection Danielle Pilon | Division des services à la clientèle et de l'enregistrement des titres Denis Fortin |
| Directrice générale du cadastre Jocelyne Lefort | Service des titres d'exploitation Rémy Maranda (par intérim) |
| Directeur de la gestion des technologies de l'information Réal Crispo | Division du renouvellement et de l'exploitation Rémy Maranda |
| Directeur de la gestion du fonds et de la diffusion Bun Luk Khuong | Service des systèmes de gestion des lois Henri-Yvon Bédard |
| Directeur de l'enregistrement cadastral Christian Giroux | Directeur de l'analyse économique et du développement minier Yvon Laliberté |
| Directeur de la rénovation cadastrale François Dutil | Service du développement minier Yvon Laliberté (par intérim) |
| Service de la gestion des contrats et des mandats Pierre Tessier | Service des statistiques et de l'économie minérale Jean-Guy Léger |
| Directeur de la gestion du territoire Jean-Yves Dupéré | Directeur général du Centre de recherches minérales Jacques Saint-Cyr |
| Service de la concession des terres Marie-France Bélanger | |

Service de l'administration, de la commercialisation
et de la diffusion

Dominique Jacques

Directeur des applications industrielles

Marc Pichette

Service du contrôle des procédés

Simon Turmel

Service des essais semi-industriels

Roland LeHouillier

Adjoint à la coordination des projets

André Lemay

Service du développement des procédés

Jean Gobeil

Division des minéraux industriels, des métaux et
du soutien technique

Jean-Marc Robert

Directeur du développement technologique

Alain Claveau

Service des projets de développement technologique

Jean-Marc Robert

Service du laboratoire d'analyse

Marc Bisson

Tableaux

TABLEAU 1

Résultats des analyses énergétiques effectuées en 1992-1993,
dans le cadre du programme d'efficacité énergétique

| Secteur | Nombre | Dépense énergétique | | Économies décelées | |
|----------------|------------|---------------------|----------------|--------------------|---------------|
| | | kWh/1000 | (000 \$) | kWh/1000 | (000 \$) |
| Industriel | 60 | 5 572 882 | 107 477 | 2 204 799 | 40 521 |
| Commercial | 45 | 442 192 | 18 814 | 81 177 | 5 186 |
| Institutionnel | 26 | 193 631 | 7 204 | 54 224 | 2 216 |
| Total | 131 | 6 208 705 | 133 495 | 2 340 200 | 47 924 |

TABLEAU 2

Études de faisabilité effectuées par secteur dans le cadre
du programme d'efficacité énergétique en 1992-1993

| Secteur | Nombre | Investissement | Potentiel d'économie | |
|----------------|-----------|----------------|----------------------|---------------|
| | | (000 \$) | kWh/1000 | (000 \$) |
| Industriel | 56 | 175 908 | 3 773 000 | 75 460 |
| Commercial | 8 | 1 505 | 7 433 | 446 |
| Institutionnel | 34 | 7 654 | 37 909 | 2 085 |
| Total | 98 | 185 067 | 3 818 342 | 77 991 |

